

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 856

26 avril 2010

SOMMAIRE

Alain Afflelou International S.A.	41087	H.S.F.L. PAR S.A.	41085
Barrèspar S.A.	41080	Influence Europe S.A.	41086
BCEE Ré	41080	IN Holdings I S.à r.l.	41083
BeCapital Private Equity SCA SICAR	41042	Intangible Holdings S.A.	41083
Blatteus S.A.	41086	Interstate Center S.à r.l.	41083
Boca S.à r.l.	41074	Interstate Center S.à r.l.	41083
Boucherie-Charcuterie KONTER S. à r.l.	41080	Kitchener Luxco S.à r.l.	41082
Braddock Holding S.à r.l.	41084	Lucbeteiligung AG	41087
BRSG S.A., SPF	41086	Medihold S.A.	41042
Campwirt	41075	Melpa International S.A.	41081
CanGro Holding S.à r.l.	41086	MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	41082
Central Auto S.A.	41077	MS Brico Sàrl	41082
CGH Lux S.à r.l.	41078	Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR	41081
Charles Street Capital S.A.	41084	Procter & Gamble Financial Services S.A.	41081
CMC Capital Luxembourg S.à r.l.	41084	Procter & Gamble Financial Services S.à r.l.	41081
CMC Capital Luxembourg S.à r.l.	41084	Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds ..	41081
Cofint S.A.	41078	Randstad Group Luxembourg S.à r.l.	41084
DHAB I S.A.	41078	Reyl Domiciliation S. à r.l.	41074
Dyonas S.à r.l.	41078	Rowan Luxembourg S.à r.l.	41081
Ekinox S.P.F.	41079	Skype Global S.à r.l.	41082
E.P. Europublicité S.A.	41079	Solar Puglia II, S.à r.l.	41082
EUROMESS, Société Anonyme	41079	Travel Services International Holding S.A.	41088
FBN Luxembourg Holding S.à r.l.	41079	UBI Trustee S.A.	41075
Fiduciaire de Rombach	41085		
H2M Conseils S.à r.l.	41085		
HKB Lux Sàrl	41083		
Hoffmann Investment S.A.	41074		

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 août 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Dr. Hassan AL-HADDAD, résidant 44 Parkside GB-LONDON SW19 5NB, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010040064/13.

(100040173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

BeCapital Private Equity SCA SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.521.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

(1) "BeCapital General Partner S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(2) "Ulran S.A.", a public company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, previously named, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which they declare to organise among themselves:

Preliminary title - Definitions

In these Articles of Incorporation, the following shall have the respective meaning set out below:

"1915 Law"	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time
"2004 Law"	the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time
"Affiliates"	means in respect of an entity any natural person or corporation directly or indirectly controlling, controlled by, or under control with, the said entity
"Article"	an article of these Articles of Incorporation
"Articles of Incorporation"	these articles of incorporation of the SICAR, as supplemented from time to time
"Auditor"	the auditor acting in its capacity as qualified independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the SICAR
"Bank Business Day"	any day upon which the banks are open for business in Luxembourg
"BeCitizen"	BeCitizen S.A.S, a company incorporated under the laws of France, with its registered office at 3, Allée Verte, 75011 Paris, France
"Board"	the board of Managers of the General Partner
"Category"	one or more category of Ordinary Shares within a Class as may be available for subscription, differing in their distribution policy between Ordinary Shares entitling Limited Shareholders to distributions or not entitling Limited Shareholders to distributions

"Cause"	the term "Cause" is limited to the following events: (a) any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law; (b) an order has been given, or a resolution passed or a petition presented for the winding-up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; (c) an administration order has been made or a petition for an administration order has been presented in respect of the General Partner; (d) a receiver or a manager or administrative receiver has been appointed with respect to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; (e) the General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors or any class of its creditors generally; or (f) the General Partner has committed a fraud, gross negligence or wilful misconduct
"Central Administration Agent"	the SICAR's administrative agent, domiciliary agent, paying agent and transfer agent in Luxembourg
"Class(es)"	one or more Classes of Ordinary Shares as may be available, where a specific fee structure, distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions, reference currency or hedging policy shall be applied
"Closing"	the date determined for each Compartment by the General Partner on which Subscription Agreements have been received and accepted by the General Partner, as disclosed in the Prospectus
"Cobepa"	Cobepa S.A., a company incorporated under the laws of Belgium with its registered office located in Brussels, Rue de la Chancellerie 2, B 1000 Brussels, Belgium
"Commitment"	the commitment of an Investor to subscribe for Ordinary Shares of any Class and Compartment and to pay for them within the time limits and under the terms and conditions set forth in the Prospectus and summarised in the Subscription Agreement entered into by the relevant Investor
"Commitment Period"	the period, as further described in the Special Section for each Compartment, during which it is envisaged that all Investors' Commitments to subscribe for Ordinary Shares of any Class and Compartment under the Subscription Agreement will be drawn down and paid to the relevant Class and Compartment subject to the conditions as set out in the Prospectus and the Subscription Agreement
"Compartment"	any Compartment of the SICAR
"Contributed Capital"	means, in respect of an Ordinary Shareholder, the aggregate amount of its Commitment that has been contributed to a Class and Compartment by such Ordinary Shareholder (whether or not subsequently repaid) when such Commitment was accepted and subsequently drawn down pursuant to Funding Notices and excluding, for the avoidance of doubt, any interest payments
"CSSF"	the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg regulator of the financial sector, or any successor thereof
"CTBR"	La Compagnie Benjamin de Rothschild S.A., a financial institution incorporated in Switzerland under n° CH-660-0628989-2 with registered offices in Meyrin, Route de Pré-Bois 29 CH 1215 Meyrin, Switzerland
"Custodian"	the SICAR's custodian in Luxembourg
"Defaulting Investor"	an Investor declared defaulting by the General Partner in accordance with the Prospectus
"Distributable Cash"	the total cash available on any distribution date at the level of the relevant Compartment and received from whatever source within such Compartment structure for distribution to Shareholders as determined by the General Partner (excluding any cash available at the level of any companies or entities in which the relevant Compartment may have an interest), which available cash may include, without limitation, disposals of Risk Capital Investments and refinancing plus income received from investments in cash or securities as well as any repayment of the capital paid in by the Shareholders to the relevant Class and Compartment in consideration of their Commitment net of, inter alia, all expenses (e.g., without limitation fees payable to the Custodian, the Central Administration Agent, the General Partner, the accountants, the Auditor, the legal advisers, the printers and any other agent and service providers employed by the SICAR as well as fees for targeted investments that were finally not completed) and/or capital expenditures

"Drawdown"	a drawdown made by the General Partner in order to request Limited Shareholders to pay all or part of their Undrawn Commitments pursuant to the terms of a Funding Notice
"Drawdown Date"	the date on which a Drawdown is payable by the Limited Shareholders and determined in accordance with the Prospectus
"Eligible Investors"	the Investors who qualify as well-informed investors in accordance with the provisions of article 2 of the 2004 Law
"EUR" or "Euro"	the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as amended from time to time
"Funding Notice"	with respect of each Class and Compartment, a notice whereby the General Partner informs each Limited Shareholder of the relevant Class and Compartment of a Drawdown and requests the relevant Limited Shareholder to pay into the relevant Class and Compartment whole or part of the remaining balance of the Issue Price in respect of each Ordinary Share he has subscribed for
"General Partner"	BeCapital General Partner S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) that will exercise the management of the SICAR, or any successor thereof
"German Insurance Supervisory Act"	the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) as amended from time to time
"German Regulated Company"	a German insurance company, German Pensionskasse or German pension fund (including a German Pensionsfonds or German Versorgungswerk) and any entity being subject to, including any entity having itself subjected to, the investment restrictions of the German Insurance Supervisory Act in each case having confirmed in writing that it holds its participation in the SICAR as "committed assets" ("Sicherungsvermögen") as defined in section 66 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) or "other restricted assets" ("sonstiges gebundenes Vermögen") as defined in section 54 para 1 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time
"Initial Offering Period"	the period described in the Special Section in respect of the relevant Compartment
"Investment Advisor"	means the investment advisor as indicated in the Prospectus, acting in its capacity as investment advisor of the SICAR and its different Compartments
"Investment Strategy"	the investment strategy of the SICAR and of the relevant Compartments, as set out in the Prospectus
"Investors"	Eligible Investors who have signed a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)
"Issue Price"	the price at which the Ordinary Shares of any Class and Compartment are offered as further specified in the Special Section
"Limited Shareholders"	the holders of Ordinary Shares of any Class in any Compartment (actions ordinaires de commanditaires) and whose liability is limited to the amount of their investments in the relevant Compartment
"Management Share"	the management share (action de l'actionnaire commandité) held by the General Partner in the share capital of the SICAR in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité)
"Manager"	any member of the Board
"Manager A"	any Manager appointed out of a list of candidates proposed for appointment by Ulran S.A. or any successor thereof
"Manager B"	any Manager appointed out of a list of candidates proposed for appointment by General Partner Participations S.A. or any successor thereof
"Minimum Commitment"	the minimum Commitment amount which each Investor must invest in a Class of a Compartment
"Net Asset Value" or "NAV"	the net asset value of the relevant Class and Compartment as determined in accordance with Article 12 and the Prospectus
"Ordinary Shares"	the ordinary shares of any Class in any Compartment (actions ordinaires de commanditaire) held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the SICAR
"Person"	any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity

"Prior Investor"	any Investor in the relevant Class to whom Ordinary Shares have been issued by the SICAR before new Ordinary Shares were issued to Subsequent Investors in such Class
"Private Equity"	common term for professionally managed investments in non-public or public companies through privately negotiated transactions in the form of equity, hybrid and debt instruments
"Private Equity Investment Structure"	has the meaning ascribed to it in the Prospectus
"Prohibited Person"	any Person, if in the sole opinion of the General Partner the holding of Ordinary Shares of any Class of any Compartment by such Person (i) may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the SICAR, (ii) may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or (iii) may expose the SICAR or any of its Compartments to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any Investor which does not meet the definition of Eligible Investors as described above
"Prospectus"	the prospectus of the SICAR, as supplemented from time to time
"Reference Currency"	the reference currency of each Class and/or Compartment as specified in the Special Section
"Risk Capital Investment"	any investment within the meaning of article 1 of the 2004 Law and the CSSF Circular 06/241 on the notion of risk capital in the meaning of the 2004 Law
"Section"	a section of the Prospectus
"Shareholders"	the holders of the Shares, i.e., the Limited Shareholders and/or the Unlimited Shareholder as the case may be, the maximum aggregate number of which is limited to 100 per Compartment
"Shares"	the shares in the capital of the SICAR, including the Management Share held by the General Partner and the Ordinary Shares of any Class and Compartment held by the Limited Shareholders as more fully explained in the Prospectus
"SICAR"	means BeCapital Private Equity SCA SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and where appropriate any of its Compartments
"Special Section"	means Section 2 of the Prospectus
"Subscription Agreement"	the subscription agreement entered into between an Investor and the SICAR by which: <ul style="list-style-type: none"> - the Investor commits himself inter alia to subscribe for Ordinary Shares of a specific Class and Compartment for a certain maximum amount, which amount will be payable to such Class and Compartment in whole or in part against the issue of Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment when the Investor receives a Funding Notice, and - the SICAR commits itself to issue fully paid in Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment to the Investor to the extent that the Investor's Commitment is drawn down and paid
"Trade Register"	the Registrar of Trade and Companies of the District Court of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés)"Trade Register"
"UCI"	Undertaking for collective investments
"Undrawn Commitments"	means the portion of an Investor's Commitment to subscribe for Ordinary Shares of any Class and Compartment under the relevant Subscription Agreement, which has not yet been drawn down and paid to the relevant Class and Compartment
"Unlimited Shareholder"	BeCapital General Partner S.à r.l. which holds one (1) Management Share (action de l'actionnaire commandité) and which will be, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandité), liable without any limits for any obligations that cannot be met out of the assets of the relevant Compartment
"Valuation Day"	a date, as further specified in the Special Section, on which the Net Asset Value is determined in accordance with the Articles of Incorporation and the Prospectus
"VAT"	Value Added Tax

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Duration, Object

1. Corporate name. The SICAR is hereby formed among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all persons who may become owners of the Shares, as a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) with multiple Compartments under the name of BeCapital Private Equity SCA SICAR.

2. Registered office. The registered office of the SICAR is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the SICAR within the municipality of the SICAR's registered office.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles of Incorporation.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would interfere with or prevent the normal activity at the registered office of the SICAR, the registered office of the SICAR may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the SICAR's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

3. Duration. The SICAR is established for an unlimited period of time.

4. Object. The exclusive object of the SICAR is to invest the funds available to it, directly or indirectly, in any kind of investments in risk capital complying with the launching, development or listing objectives within the meaning of article 1 of the 2004 Law.

The SICAR may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2004 Law.

Chapter II. Share capital - Shares - Net asset value

5. Share capital - Classes of shares - Compartments. The initial share capital of the SICAR at the time of incorporation is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by:

(i) thirty thousand (30,000) Class A Category 1 Ordinary Shares without par value, fully paid in and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution; and

(ii) one (1) Management Share without par value, fully paid in and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the SICAR which cannot be met out of the SICAR's assets.

The minimum share capital of the SICAR shall be, as provided by the 2004 Law, one million Euro (EUR 1,000,000.-) and must be reached within twelve (12) months after the date on which the SICAR has been authorised by the CSSF as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque).

For the purpose of determining the capital of the SICAR, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Compartments.

For consolidation purposes, the accounting currency of the SICAR is the Euro.

The amount of the share capital of the SICAR will be at all times equal to its aggregate Net Asset Value of all of its Compartments from time to time in existence.

6. Form of shares. The SICAR shall issue Shares in registered form only.

Ordinary Shares are issued without par value and must be fully paid for on subscription. Fractions of Ordinary Shares up to three (3) decimal places may be issued and the relevant Compartment will be entitled to receive any related adjustment.

All issued registered Shares of the SICAR shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the SICAR or by one or more persons designated thereto by the SICAR, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the SICAR, and the number of registered Shares held by him.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The SICAR shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Subject to the provisions of Articles 8 and 11, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any manager of the General Partner or any officer thereof or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

Shareholders shall provide the SICAR with an address to which all notices and communications may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the SICAR may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the SICAR, or at such other address as may be so entered into by the SICAR from time to time, until another address shall be provided to the SICAR by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the SICAR at its registered office, or at such other address as may be set by the SICAR from time to time.

The SICAR recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the SICAR. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the SICAR reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the SICAR may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The SICAR may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the distribution and liquidation proceeds of the relevant Compartment on a pro rata basis.

Subject to the provisions of Article 26, payments of distributions, if any, will be made to the relevant Shareholders by bank transfer. However, the general meeting of Shareholders and/or the General Partner (as the case may be) are authorised to make in-kind distributions/payments with respect to annual and interim dividends.

7. Compartments, Classes and Categories of ordinary shares. The General Partner may, at any time and in its own discretion, create one or more Compartments for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Compartment once or several times. At the expiry of the duration of a Compartment, the SICAR shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with Article 9, notwithstanding the provisions of Article 24.

At each prorogation of a Compartment, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company, one month prior to the prorogation becoming effective. The Prospectus shall indicate the duration of each Compartment and, if appropriate, its prorogation.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by the 2004 Law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board for the Compartment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law, the Prospectus, or determined by the Board.

The SICAR shall be considered as a single legal entity; however, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, the assets of one given Compartment shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Compartment. As between the Shareholders, each Compartment shall be treated as a separate entity.

The General Partner may, in its discretion and at any time issue Ordinary Shares in different Classes of different Compartments which may carry different rights and obligations inter alia with regard to their distribution policy, their Minimum Commitment and holding amounts or their target investors.

The General Partner may also, in its discretion sub-divide each Class into one or several Category(ies), which may differ inter alia with regard to their distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions, their fee structure, as more fully described in the Prospectus.

Those Classes and Categories of Ordinary Shares will be issued in accordance with the requirements of the 2004 Law and the 1915 Law and shall be disclosed in the Prospectus.

The amounts invested in the different Categories and/or Classes belonging to the same Compartment are themselves invested in common underlying investment(s).

Shareholders of the same Category and/or Class will be treated equally pro rata to the number of Ordinary Shares held by them.

8. Issue of shares. The Board is authorised, without any limitation, to issue at any time fully paid in Shares with no par value, in any Category and/or Class and in any Compartment, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share in the relevant Compartment, Class and Category is suspended pursuant to the provisions of Article 13.

The Board may impose restrictions on the frequency with which Ordinary Shares are issued; the Board may, in particular, decide that Ordinary Shares shall only be issued during one or more closings, offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus and that Ordinary Shares will only be issued to Eligible Investors having entered into a Subscription Agreement containing inter alia an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for Ordinary Shares for a total amount as determined in the Subscription Agreement.

As far as permitted under Luxembourg laws and regulations, any Subscription Agreement may contain specific provisions not contained in the other Subscription Agreements.

The Board may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription and/or a minimum holding amount. The Board may also increase the issue price by any fees and charges as determined by the Board in its discretion and as detailed in the Prospectus. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

Unless provided for in the Special Section for a specific Compartment, Shares of each Class and/or Category issued in any Compartment will be offered at the Issue Price.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the Issue Price. The Issue Price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board and described in the Prospectus.

The failure of an Investor to make, within a specified period of time determined by the Board, any required contributions or certain other payments, in accordance with the terms of its Commitment, entitles the Board to declare the relevant Investor a Defaulting Investor, which results in the penalties determined by the Board and detailed in the Prospectus, unless such penalties would be waived by the General Partner in its discretion.

The General Partner may from time to time accept subscriptions for Ordinary Shares of any Category and/or Class in consideration of a contribution in kind of assets, which could be acquired by the relevant Compartment pursuant to its investment objective and investment policy and investment powers and restrictions.

Whenever required by Luxembourg law, any such contribution in kind will, as far as required by Luxembourg law, be valued in a report by the Auditor qualifying as a "réviseur d'entreprises agréé" drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law, the costs of which report will be borne by the relevant incoming Investor.

The General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Category and/or Class in any one or more Compartments.

Furthermore, the General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscriptions for Ordinary Shares of any Category and/or Class and Compartment. The General Partner may also restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares of any Category and/or Class and Compartment by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such subscriber is, or will be, a Prohibited Person.

The General Partner may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with this Article, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

9. Repurchase of ordinary shares. The SICAR and any of its Compartments are closed-ended. Consequently, it does not repurchase its Ordinary Shares upon the request of the Limited Shareholders.

However, Ordinary Shares may be compulsorily redeemed whenever the General Partner considers this to be in the best interest of the SICAR or the relevant Compartment, subject to the terms and conditions the General Partner shall determine and within the limits set forth by law, the Prospectus and these Articles of Incorporation. In particular, Ordinary Shares of any Category and/or Class of a Compartment may be redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata basis among existing Limited Shareholders of the same Category and/or Class, in order to distribute to the relevant Limited Shareholders any profits as well as upon the disposal of an investment asset by the Compartment any net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution to distribution Categories and/or Classes pursuant to Article 26. The redemption price per Ordinary Share of any Category and/or Class and Compartment shall be the Net Asset Value per Ordinary Share of the relevant Category and/or Class of the Compartment as at the Valuation Day specified by the General Partner in its discretion, less an amount, if any, equal to any duties and charges which may be incurred in relation to the disposal of the relevant Compartment's investments as at the date of redemption in order to make such redemption. The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner, which shall not exceed 30 Bank Business Days from the date fixed for redemption.

Moreover, where it appears to the General Partner that any Prohibited Person precluded from holding Ordinary Shares in the relevant Category and/or Class of a Compartment holds in fact Ordinary Shares, the SICAR may compulsorily redeem the Ordinary Shares held by any such Prohibited Person upon payment to such Prohibited Person of an amount equal to seventy five per cent (75%) of the Net Asset Value of its shareholding in such Category and/or Class of the relevant Compartment. The payment of the redemption proceeds to such Prohibited Person shall be made at such time as determined by a decision of General Partner but at the latest during the liquidation of the Compartment. In the event that the General Partner compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the General Partner may, but is not required to, provide the Limited Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at price equal to seventy five per cent (75%) of the Net Asset Value of the Prohibited Person's shareholding in the relevant Category and/or Class and Compartment.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds.

Ordinary Shares repurchased by the relevant Compartment may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law. No redemption of Ordinary Shares may be carried out if, as a result thereof, the capital of the SICAR would fall below the minimum capital amount required by the 2004 Law.

Finally, the relevant Compartment will have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price in kind to any Investor who agrees thereto, by allocating to such Investor assets of such Compartment equal to the value of the Ordinary Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Investors, and the valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor. The costs of any such transfer will be borne by the transferee.

10. Conversion of shares. Conversions from one Category and/or Class of Ordinary Shares into another Category and/or Class of Ordinary Shares are not allowed.

11. Restrictions on transfer and Ownership of shares. The transfer restrictions as set forth in this Article 11 shall not apply to the transfers of the Management Share, which is freely transferable only to an Affiliate of the General Partner, provided that the transferee shall adopt all rights and obligations accruing to the General Partner relating to its position as a holder of the Management Share and provided the transferee is not a natural person.

Unless stipulated otherwise, no Limited Shareholder will sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares to any transferee without the prior written consent of the General Partner. The consent of the General Partner may be reasonably withheld for any reason including those referred to below:

- if the General Partner considers that the transfer would or could adversely affect the SICAR, any Compartment or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;
- if the General Partner considers that the effect of such transfer of Ordinary Shares will result in a violation of Luxembourg laws and regulations including without limitation the 2004 Law;
- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of the Articles of Incorporation and Prospectus, or if the General Partner considers that the proposed transferee will be unable to meet its obligations hereunder; and/or
- if the transferee is not an Eligible Investor.

Transfers of Commitments, if any, will be permitted as long as all the following conditions are satisfied:

- the purchaser, transferee or assignee thereof (the "Transferee") must qualify as an Eligible Investor;
- the Transferee must fully and completely assume in writing any and all remaining obligations (including, in particular, the obligation to pay in the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the vendor or transferor (the "Transferor") under the Subscription Agreement entered into by the Transferor;
- the Transferor shall remain jointly and severally liable with the Transferee for any and all remaining obligations under the Subscription Agreement (including, in particular, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner);
- the Transferor shall irrevocably and unconditionally guarantee to the SICAR, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations under the Subscription Agreement (including, in particular, the obligation to pay the Undrawn Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law.

Furthermore, any Investor that is a German Regulated Company, may anytime transfer its Ordinary Shares to (i) any European insurance company, social insurance provider, pension fund, investment company, regulated credit institution; or to (ii) another institutional investor with either (a) an investment grade rating or (b) a comparable financial background as the transferor without the approval of the General Partner, unless such transferee is a Prohibited Person. For purposes of this provision the term "transfer" includes but is not limited to any sale, exchange, transfer or assignment of the whole or a part of the Ordinary Shares held by the Investor. Upon the transfer of Ordinary Shares by such Investor and the substitution of the transferor by a substitute Investor, such substitute Investor shall accept and become solely liable for all liabilities and obligations relating to such Ordinary Shares and the transferring Investor shall be released from (and shall have no further liability for) such liabilities and obligations (i.e. no joint and several liability on the part of the transferring Investor and the transferee).

To the extent that and as long as Ordinary Shares are part of a German Regulated Company's committed assets (Sicherungsvermögen), and such German Regulated Company is either in accordance with section 70 of the German Insurance Supervisory Act, as amended from time to time, under the legal obligation to appoint a trustee (Treuhand) or has itself subjected to such obligation on a voluntary basis, such Ordinary Shares shall not be disposed of without the prior written consent of such trustee or such trustee's deputy. For the purpose of this section, the term "disposal" includes any sales, exchange, transfer and assignment of all or part of the Ordinary Shares held by a German Regulated Company.

12. Calculation of the net asset value per ordinary share. The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category or Class in each Compartment shall be calculated by the Central Administration Agent under the responsibility of the General Partner with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law.

The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category or Class in each Compartment will be expressed in the Reference Currency of that Compartment.

The Net Asset Value per Ordinary Share shall be rounded down to three (3) decimal places.

The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category or Class in each Compartment on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Compartment attributable to such Category or Class, being the value of the portion of that Compartment's gross assets less the portion of that Compartment's liabilities attributable to such Category or Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Ordinary Shares of such Category or Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

Liabilities not attributable to a specific Compartment shall be spread over all the Compartments launched in proportion to each Compartment's net assets.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 12 are rules for determining the Net Asset Value per Ordinary Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the SICAR or any Ordinary Shares issued by the SICAR.

The net assets of the SICAR are at any time equal to the total of the net assets of the various Compartments. In determining the Net Asset Value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share of each Category or Class in each Compartment shall be made in the following manner:

(1) Assets of the SICAR

(a) The assets of the SICAR shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- all bonds, time notes, certificates of deposit, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the SICAR;
- all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the SICAR to the extent information thereon is reasonably available to the SICAR;
- all interest accrued on any interest bearing securities owned by the SICAR, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- the primary expenses of the SICAR insofar as the same have not been fully amortized; and
- all other assets of any kind and nature, including prepaid expenses and proceeds of swap transaction.

(b) The value of the SICAR's assets shall be determined as follows:

- the shares, units or interests which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;
- the shares, units or interests which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the fair value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner using the valuation guidelines published by the European Venture Capital Association (EVCA) as a basis;
- the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- all other securities, interests and other assets, including debt securities and securities or interests for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued by the General Partner at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the SICAR with a remaining maturity of less than one year will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The General Partner may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the SICAR. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration Agent can rely on such deviations as approved by the SICAR for the purpose of the Net Asset Value calculation.

(2) Liabilities of the SICAR

The liabilities of the SICAR shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- all accrued or payable expenses (including but not limited to administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the SICAR, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the SICAR, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the SICAR;
- all other liabilities of the SICAR of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the SICAR shall take into account all expenses payable by the SICAR and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Compartment will be converted into such Compartment's Reference Currency at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the purpose of Article 12 (1) and 12 (2),

(a) Ordinary Shares to be issued by the SICAR shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the SICAR the price therefore shall be deemed to be an asset of the SICAR;

(b) Ordinary Shares of the SICAR to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the SICAR the price therefore shall be deemed to be a liability of the SICAR;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Compartment shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Ordinary Share; and

(d) where on any Valuation Day the SICAR has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the SICAR and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the SICAR;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the SICAR and the asset to be delivered by the SICAR shall not be included in the assets of the SICAR;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

13. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the net asset value per ordinary share, of the issue and the redemption of shares. With respect to each Category or Class of Shares, the Net Asset Value per Ordinary Share and the price for the issue, redemption of Shares shall be calculated from time to time by the SICAR or any agent appointed thereto by the SICAR, at least once a year, at a frequency determined by the Board and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board approves the pricing of an issue or a redemption of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Day".

The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share of any particular Category or Class and the issue and redemption of its Shares to and from its Shareholders:

a) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a portion of the assets of the SICAR are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets owned by the SICAR is not reasonably practicable without being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the General Partner issue, sale and/or redemption prices cannot be calculated fairly; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the SICAR's assets or if for any reason the value of any asset of the SICAR which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

d) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the SICAR may not be determined accurately; or

e) any period when any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving to wind up the SICAR or any Compartment.

If deemed appropriate by the Board, notice of the beginning and of the end of any period of suspension may be published in a Luxembourg daily newspaper and/or in any other newspaper(s) selected by the Board. The CSSF, and if required by applicable regulations, the relevant authorities of any member states of the countries in which Shares of the SICAR are marketed, will be informed of any such suspension. Notice will likewise be given to any subscriber or Shareholder as the case may be applying for subscription or redemption of Shares of the SICAR.

The suspension of a Compartment shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Ordinary Share or on the issue and redemption of Shares of any other Compartment that is not suspended.

Chapter III. Administration and Supervision

14. Determination of the general partner. The SICAR shall be managed by BeCapital General Partner S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder of the SICAR.

The General Partner may be removed for Cause by a resolution of the general meeting of Shareholders taken at a majority of at least seventy-five per cent (75%) of the outstanding Ordinary Shares.

The General Partner may be removed at any time without cause by means of a resolution of the general meeting of the Limited Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be at least 95% of the Share capital being present or represented;
- the resolution must then be passed at 95% of the votes of the Shareholders present or represented. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, to validly decide on its removal.

15. Powers of the general partner. The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the SICAR, to act in the name of the SICAR in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the SICAR's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner. The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the SICAR.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the SICAR, in compliance with these Articles of Incorporation and the applicable laws and regulations. The General Partner will have the power to enter into administration, investment and adviser agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the corporate object of the SICAR.

16. Representation of the SICAR. The SICAR will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any Manager A together with any Manager B of any two other persons to whom such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the SICAR.

17. Liability of the general partner and the Limited shareholders. The General Partner shall be liable with the SICAR for all debts and losses, which cannot be recovered out of the SICAR's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the SICAR in any manner or capacity whatsoever except when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the SICAR.

18. Delegation of powers, Agents of the general partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the SICAR as required for the affairs and management of the SICAR, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the SICAR without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such investment adviser's, sub-investment advisers', officer's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

19. Conflict of interest. The SICAR will enter into all transactions on an arm's length basis.

In the event that the SICAR is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof, or with an investment proposal advised by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof, or involving any

company whose shares are held by, or which has borrowed funds from a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof, including any company managed, advised, or promoted by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliates thereof, the Shareholder, shareholder of the General Partner, Manager or any Affiliates thereof as applicable, will fully disclose this conflict of interests to the General Partner who will make a decision on such investment.

According to the general principles of law, such decision will be made by the General Partner with loyalty, honesty and good faith provided that the General Partner and its Managers will always act and enter into transactions bona fide on an arm's length basis in what they consider to be the best interest of the SICAR (and not the interest of a given Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof).

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the SICAR and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the General Partner or the Managers is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the General Partner or the Managers who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the SICAR shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20. Investment policies and Restrictions. The Board has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Compartments and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the SICAR, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board, acting in the best interests of the SICAR, may decide, in the manner described in the Prospectus of the SICAR, that (i) all or part of the assets of the SICAR or of any Compartment be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their Compartments, or that (ii) all or part of the assets of two or more Compartments be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

21. Auditors. The accounting data related in the annual report of the SICAR shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the SICAR.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Law.

Chapter IV. General meetings - Accounting year - Distributions

22. General meetings of shareholders of the SICAR. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the SICAR shall represent the entire body of Shareholders of the SICAR. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by these Articles of Incorporation or by the law.

General meetings of Shareholders shall be called by the General Partner, or by Shareholders holding a minimum of ten percent (10%) of the SICAR's share capital.

The annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the SICAR or at any other location in the City of Luxembourg on the last Tuesday of May (unless such date falls on a legal bank holiday, in which case on the next Bank Business Day) at 2 p.m. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Notices of all general meetings shall be sent by registered mail by the Central Administration Agent to all Shareholders at their registered address at least eight (8) calendar days prior to such meeting. Such notices will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper.

The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each Share of whatever Category and/or Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a Manager of the SICAR's General Partner.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

As far as permitted by the 1915 Law and these Articles of Incorporation, no decision of the general meeting of Shareholders will be validly taken without the prior approval of the General Partner.

Any decision to voluntarily withdraw the status of the SICAR as a société d'investissement en capital à risque will require the prior written approval of the CSSF and the unanimous approval of all Shareholders.

23. General meetings of shareholders of a class/category or of classes/Categories of shares and Compartments. The Shareholders of the Class/Category or Classes/Categories issued in respect of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

In addition, the Shareholders of any Class/Category of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class/Category.

The provisions of Article 22, paragraphs 1, 2, 5, 6, 7, 8 and 9 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Manager of the SICAR's General Partner.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment or of a Class/Category are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the SICAR, affecting the rights of the Shareholders of any Class/Category vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class/Category or Classes/Categories, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class/Category or Classes/Categories in compliance with article 68 of the 1915 Law.

24. Termination, Division and Amalgamation of compartments or classes. In the event that for any reason the value of the net assets of any Compartment and/or Class/Category has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment and/or Class/Category to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Compartment and/or Class/Category would have material adverse consequences on the investments of that Compartment and/or Class/Category, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Compartment and/or Class/Category at their Net Asset Value per Ordinary Share (subject to actual realisation prices of investments and realisation expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The SICAR shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Compartment and/or Class/Category prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders of the Compartment and/or Class/Category concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but subject to actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption. Any request for subscription shall be suspended as from the effective date determined by the Board for the termination, the merger or the transfer of the relevant Compartment and/or Class/Category.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any Compartment and/or Class/Category may, upon proposal from the Board, resolve to redeem all the Shares of the relevant Compartment and/or Class/Category and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (subject to actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the SICAR.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article 24, the Board may decide to allocate the assets of any Compartment and/or Class/Category to those of another existing Compartment and/or Class/Category within the SICAR (the "new Compartment") and to redesignate the Shares of the relevant Compartment and/or Class/Category as Shares of another Compartment and/or Class/Category (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will notified in the same manner as described in the first paragraph of this Article 24 (and, in addition, the notification will contain information in relation to the new Compartment), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period, notwithstanding the fact that the payment of the redemption price will only be made upon the relevant Compartment having sufficient liquidities at its disposal.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article 24, the Board may decide to reorganise a Compartment and/or Class/Category by means of a division into two or more Compartments and/or Classes/Categories. Such decision will be published in the same manner as in the first paragraph of this Article 24 (and, in addition, the

notification will contain information about the two or more new Compartments) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period, notwithstanding the fact that the payment of the redemption price will only be made upon the relevant Compartment having sufficient liquidities at its disposal.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Compartment and/or Class/Category within the SICAR (by way of an amalgamation or division) may be decided upon proposal from the Board by a general meeting of the Shareholders of the relevant Compartment and/or Class/Category. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Compartment and/or Class/Category shall, require a resolution of the Shareholders of the Compartment and/or Class/Category concerned, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

25. Accounting year. The accounting year of the SICAR shall commence on the first day of January of each year and shall end on the thirty-first day of December of the same year.

26. Distributions. For any Class and/or Category entitled to distribution, the general meeting of Shareholders of the relevant Class and/or Category issued in respect of any Compartment shall, upon proposal of the General Partner, determine how Distributable Cash related to this specific Compartment, Class and/or Category shall be treated and may declare distributions and/or dividends in connection with the approval of the annual accounts.

For the avoidance of doubt, at least ninety per cent (90%) of net incomes (i.e. its gross income less fees, commissions and costs) attributable to Categories and/or Classes of Ordinary Shares entitling Limited Shareholders thereof to dividend distributions will be distributed on an annual basis to the Limited Shareholders of such Categories and/or Classes, in accordance with Article 203, §2, al. 2 of the Belgian Income Tax Code.

In addition, for any Class and/or Category entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the 2004 Law.

Distributions will be made to the Limited Shareholders pro rata based on the number of Ordinary Shares in the relevant Class and/or Category in the relevant Compartment held by such Limited Shareholders.

No distribution will be made if as a result, the share capital of the SICAR falls below the legal minimum capital, which is one million Euro (EUR 1,000,000.-).

Distributions will be made in cash. However, the general meeting of Shareholders and/or the General Partner (as the case may be) are authorised to make in-kind distributions/payments with respect to annual and interim distributions by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of the relevant Compartment equal in value to the applicable Net Asset Value. The General Partner will determine the nature and type of assets to be transferred in such case taking into consideration the interests of Shareholders in the relevant Compartment as a whole.

Any such payments in kind will be valued, inasmuch as required by Luxembourg law, in a report by the Auditor qualifying as a "réviseur d'entreprises agréé" drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law, the costs of such report to be borne by the relevant Shareholder unless such in-kind payments are in the interest of all the Shareholders in which case such costs will be borne by the relevant Compartment.

Distributions remaining unclaimed for five (5) years after their declaration will be forfeited and revert to the relevant Class and/or Category of the relevant Compartment.

In any event, distributions and payments will be made after payment of or making appropriate provision (if any) for any expenses and fees due or to be due from the SICAR or the relevant Compartment.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the SICAR, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the SICAR and capital gains taxes and withholding taxes on the SICAR's investments.

All distributions shall be made in the Reference Currency of each Compartment.

Where a payment date of a Drawdown from, and of distributions to, the relevant Limited Shareholders are scheduled to occur on or about the same Bank Business Day, the General Partner may elect to net the amounts so due. As a result, only the net amount will be drawn from, or distributed to, the relevant Limited Shareholders. For the avoidance of doubt, the number of Ordinary Shares to be issued to the relevant Limited Shareholders shall correspond to the number of Ordinary Shares due under the Drawdown before netting.

In the event that as a result of the netting an amount is still due to the SICAR by the Limited Shareholders, the Funding Notice sent to each such Limited Shareholder shall be accompanied by a confirmation letter stating the initial amount that was to be drawn down from the relevant Limited Shareholder, the amount corresponding to the distribution it was entitled to and the outstanding amount to be paid by it.

In the event that as a result of the netting the relevant Limited Shareholders are entitled to receive a net payment from the SICAR, the distribution notice sent to each such Limited Shareholder shall be accompanied by a confirmation

letter stating the initial amount that was to be distributed to them, the amount corresponding to the Drawdown that should have been effected and the outstanding amount to be distributed to it.

Investors that may not engage in netting due to statutory or regulatory constraints must opt out by indicating such in the Subscription Agreement.

The General Partner shall also be entitled to offset any Distributable Cash payable to a relevant Limited Shareholder against any payment obligation of such Limited Shareholder towards the SICAR under its Subscription Agreement, which, for the avoidance of doubt shall include any and all payment obligations of such Limited Shareholder towards the SICAR in the event such Limited Shareholder is defaulting as indicated in the Prospectus.

During the Commitment Period, the General Partner, on the SICAR's behalf and under the terms and conditions as set out in the Subscription Agreement, shall have the right to require each relevant Investor to return distributions received from the SICAR in an amount equal to such Investor's pro rata share of any distribution made by the SICAR.

Chapter V. Final provisions

27. Custodian. To the extent required by law, the SICAR shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2004 Law.

If the Custodian desires to withdraw from the custody agreement, the Board shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the withdrawing Custodian, and the Board shall appoint such bank as custodian of the SICAR's assets. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

28. Dissolution of the SICAR. The SICAR may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to (i) the approval of the General Partner; and (ii) the quorum and majority requirements referred to in Article 30.

The SICAR shall not be dissolved in the case of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act.

In the cases mentioned under the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation as described in the Articles of Incorporation, subject to prior CSSF approval.

The issue of new Shares by the SICAR shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting of Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the SICAR shall be proposed.

29. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the Shareholders. The proceeds of the liquidation of the SICAR, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Category and/or Class and Compartment in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

30. Amendments to the articles of incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law.

31. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law.

Transitory dispositions

The first financial year will begin on the date of the formation of the SICAR and will end on 31 December 2010.

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.

Subscription and Payment

The initial share capital of the SICAR is subscribed as follows:

Management Share:

Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
BeCapital General Partner S.à r.l.	EUR 1,000.-	1
BeCapital Private Equity SCA SICAR - CleanTech 1 Compartment:		

Ordinary Shares of Category 1 of Class A:

Subscriber	Subscribed capital	Number of ordinary shares
Ulran S.A.	EUR 30,000.-	30,000

The Management Share and the Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the SICAR, as has been proven to the notary.

Annual reports

The Board shall endeavour to ensure that Shareholders receive an audited annual report comprising information on all investments made by the SICAR and details of the financial performance of the SICAR to each financial year.

Audited annual reports will be made available for public inspection at the registered office of the SICAR and the latest annual report shall be available at least fifteen (15) Bank Business Days before the annual general meeting.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law are fulfilled.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the SICAR as a result of its incorporation, are estimated at approximately three thousand Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The SICAR's registered office is fixed at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The following is appointed independent auditor: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) The term of office of the independent auditor shall end at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2011.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze avril.

Par devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. "BeCapital General Partner S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représenté par Monsieur Jean-Michel Bonzom, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé qui, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent document pour être soumis en même temps aux autorités d'enregistrement.

2. "Ulran S.A.", une société anonyme constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Michel Bonzom, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé qui, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent document pour être soumis en même temps aux autorités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser les documents constitutifs suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent organiser entre elles:

Titre préliminaire - Définitions

Actionnaire Commandité

BeCapital General Partner S.à r.l. qui détient une (1) Action de Commandité et qui est, en sa capacité d'Actionnaire Commandité, est responsable de manière illimitée

	pour toute obligation qui ne peut être payée à partir des actifs du Compartiment concerné
Actionnaires	les porteurs d'Actions, c'est-à-dire, les Actionnaires Commanditaires et/ou l'Actionnaire Commandité selon le cas, dont le nombre maximum total est limité à 100 par Compartiment
Actionnaires Commanditaires	les détenteurs d'Actions Ordinaires de n'importe quelle Classe dans n'importe quel Compartiment (actions ordinaires de commanditaires) et dont la responsabilité est limitée au montant de ses investissements dans le Compartiment correspondant
Actions	les actions du capital social de la SICAR, y compris l'Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité et les Actions Ordinaires de toute Classe et tout Compartiment détenues par les Actionnaires Commanditaires tel qu'expliqué de manière plus détaillée dans le Prospectus
Actions de Commandité	l'action de l'actionnaire commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité dans le capital social de la SICAR en sa capacité d'Actionnaire Commandité
Actions Ordinaires	les actions ordinaires de l'une quelconque des Classes dans l'un quelconque des Compartiments (actions ordinaires de commanditaires) détenues par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social de la SICAR
Administrateur	un membre du Conseil
Administrateur A	un Administrateur nommé au sein d'une liste de candidats proposés pour nomination par Ufran S.A. ou tout successeur
Administrateur B	Un Administrateur nommé au sein d'une liste de candidats proposés pour nomination par General Partner Participations S.A. ou tout successeur
Affilié	à l'égard d'une entité, toute personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous le contrôle commun avec une telle entité
Agent d'Administration Centrale	l'agent administratif, agent domiciliaire, agent de paiement et agent de transfert de la SICAR à Luxembourg
Article	un article des présents Statuts
Associé Gérant Commandité	BeCapital General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée qui exerce la gestion de la SICAR, ou tout successeur de celle-ci
Auditeur	l'auditeur agissant en sa qualité de réviseur d'entreprise agréé de la SICAR
Avis de Paiement	à l'égard de chaque Classe et Compartiment, un avis en vertu duquel l'Associé Gérant Commandité informe chaque Actionnaire Commanditaire de la Classe et du Compartiment concernés d'un Prélèvement et demande aux Actionnaires Commanditaires concernés de payer à la Classe et au Compartiment concernés tout ou partie du montant restant du Prix d'Émission à l'égard de chaque Action Ordinaire qu'il a souscrite
BeCitizen	BeCitizen S.A.S., une société constituée sous les lois de France, dont le siège social est au 3, Allée Verte, 75011 Paris, France
Capital Versé	signifie, à l'égard d'un Actionnaire Ordinaire, le montant global de son Engagement qui a été versé à une Classe et à un Compartiment par cet Actionnaire Ordinaire (postérieurement repayé ou non) lorsque cet Engagement a été accepté et ensuite tiré en vertu des Avis de Paiement et à l'exclusion, pour éviter toute confusion, de tout paiement d'intérêts
Catégorie	une ou plusieurs catégorie d'Actions Ordinaires au sein d'une Classe telle que disponible pour souscription, différant dans leur politique de distribution entre Actions Ordinaires donnant droit à distribution aux Actionnaires Commanditaires ou ne donnant pas droit à distribution aux Actionnaires Commanditaires
Classe(s)	une ou plusieurs Classes d'Actions Ordinaires le cas échéant, dans laquelle une structure de frais, politique de distribution, donnant droit à distribution ou ne donnant pas droit à distribution, devise de référence ou politique de spéculation spécifique s'applique
Clôture	la date déterminée pour chaque Compartiment par l'Associé Gérant Commandité à laquelle les Contrats de Souscription ont été reçus et acceptés par l'Associé Gérant Commandité, comme indiqué dans le Prospectus
Cobepa	Cobepa S.A., une société constituée sous les lois de Belgique dont le siège social est situé à Bruxelles, Rue de la Chancellerie, 2 B 1000 Bruxelles, Belgique
Compartiment	tout Compartiment de la SICAR
Conseil	le conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité

Conseiller en Investissement	signifie le conseiller en investissement tel qu'indiqué dans le Prospectus agissant en sa qualité de conseiller en investissement de la SICAR et ses différents Compartiments
Contrat de Souscription	le contrat de souscription conclu entre l'Investisseur et la SICAR en vertu duquel: - l'Investisseur s'engage notamment à souscrire des Actions Ordinaires d'une Classe et d'un Compartiment spécifiques à concurrence d'un certain montant maximum, ce montant devant être payé à cette Classe et à ce Compartiment en tout ou en partie en considération de l'émission d'Actions Ordinaires de la Classe et du Compartiment concernés lorsque l'Investisseur reçoit un Avis de Paiement; - la SICAR s'engage à émettre des Actions Ordinaires de la Classe et du Compartiment concernés à l'Investisseur pour autant que l'Engagement de cet Investisseur soit libéré et payé
CSSF	la Commission de Surveillance du Secteur Financier, le régulateur du secteur financier à Luxembourg, ou un de ses successeurs
CTBR	la Compagnie Benjamin de Rothschild S.A., une institution financière constituée en Suisse sous le numéro CH-660-0628989-2, dont le siège social se trouve à Meyrin, Route de Pré-Bois 29 CH 1215 Meyrin, Suisses
Date de Prélèvement	la date à laquelle un Prélèvement est payé par les Actionnaires Commanditaires et déterminé conformément au Prospectus
Dépositaire	le dépositaire de la SICAR
Devise de Référence	la devise de référence de chaque Classe et/ou Compartiment telle que spécifiée dans la Section Spéciale
Engagement	l'engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions Ordinaires de l'une quelconque des Classes et de l'un quelconque des Compartiments et de les payer conformément aux limites de temps et aux termes et conditions fixés dans le Prospectus et résumés dans le Contrat de Souscription conclu par l'Investisseur en question
Engagement Minimum	le montant minimum de l'Engagement que chaque Investisseurs doit investir dans une Classe d'un Compartiment
Engagements Non-Libérés	signifie la partie de l'Engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions Ordinaires de l'une quelconque des Classes et de l'un quelconque des Compartiments en vertu du Contrat de Souscription correspondant, qui n'a pas encore été appelée et payée à la Classe et au Compartiment correspondants
EUR ou Euro	la monnaie ayant cours légal dans les Etats Membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel qu'amendé de temps en temps
Investissement en Capital à Risque	tout investissement au sens de l'article 1 de la Loi de 2004 et la Circulaire 06/241 de la CSSF sur la notion de capital à risque au sens de la Loi de 2004
Investisseur Défaillant	un Investisseur déclaré en défaut par l'Associé Gérant Commandité conformément au Prospectus
Investisseur Préexistant	tout Investisseur dans la Classe concernée à qui des Actions Ordinaires ont été émises par la SICAR avant que de nouvelles Actions Ordinaires soient émises aux Investisseurs Subséquents dans cette Classe
Investisseurs	Investisseurs Eligibles qui ont signés un Contrat de Souscription (pour éviter toute confusion, le terme inclut, lorsque cela est approprié, les Actionnaires)
Investisseurs Eligible	les Investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi de 2004
Jour Bancaire Ouvrable	tout jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg
Jour d'Evaluation	un jour, comme spécifié de manière plus détaillée dans la Section Spéciale, au cours duquel la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément aux Statuts et au Prospectus
Liquidités Distribuables	l'ensemble des liquidités disponibles à toute date de distribution au niveau du Compartiment concerné et reçues de n'importe quelle source au sein de la structure de ce Compartiment pour les distributions aux Actionnaires telles que déterminées par l'Associé Gérant Commandité (à l'exclusion des liquidités disponibles au niveau de toutes sociétés ou entités dans lesquelles le Compartiment concerné peut avoir un intérêt), liquidités disponibles qui comprennent, notamment, les cessions d'Investissement en Capital à Risque et de refinancement, plus

	<p>les revenus reçus d'investissements en espèces ou en valeurs mobilières ainsi que tout remboursement du capital payé par les Actionnaires à la Classe et au Compartiment concernés en considération de leur Engagement net de, entre autres, toutes les dépenses (par exemple, sans limitation les frais payables au Dépositaire, à l'Agent d'Administration Centrale, à l'Associé Gérant Commandité, aux comptables, à l'Auditeur, aux conseillers juridiques, aux imprimeurs et tous autres agents et fournisseurs de services employés par la SICAR ainsi que les frais pour des investissements ciblés qui n'ont finalement pas été finalisés) et/ou les dépenses en capital</p>
Loi allemande sur la Surveillance des Assurances	La loi allemande sur la Surveillance des Assurances (Versicherungsaufsichtsgesetz) telle que modifiée
Loi de 1915	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée de temps en temps
Loi de 2004	la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée de temps en temps
Motif	le terme "Motif" est limité aux événements suivants: (a) une pétition quelconque est en cours en vue de déclarer l'Associé Gérant Commandité en faillite ou de le soumettre à une quelconque des procédures visées par une quelconque loi sur les faillites; (b) un ordre a été donné, ou une résolution a été adoptée ou une requête a été présentée pour la dissolution de l'Associé Gérant Commandité ou pour la nomination d'un liquidateur provisoire à l'Associé Gérant Commandité, ou une quelconque requête est en cours pour une telle nomination; (c) une ordonnance administrative a été faite ou une requête pour obtenir une ordonnance administrative a été présentée à l'égard de l'Associé Gérant Commandité, (d) un curateur ou un gestionnaire ou un curateur administratif a été nommé à l'égard de l'Associé Gérant Commandité, ou une quelconque requête est en cours en vue de cette nomination; (e) l'Associé Gérant Commandité a conclu un compromis ou un arrangement avec ses créanciers ou une catégorie de ses créanciers en général, ou (f) l'Associé Gérant Commandité a commis une fraude, négligence grave ou faute intentionnelle
OPC	Organismes de Placement Collectif
Période d'Engagement	la période, telle que décrite davantage dans la Section Spéciale pour chaque Compartiment, au cours de laquelle il est prévu que tous les Engagements des Investisseurs à souscrire des Actions Ordinaires de l'une quelconque des Classes et de l'un quelconque des Compartiments en vertu du Contrat de Souscription seront entièrement appelés et complètement payés à la Classe et au Compartiment concernés comme indiqué dans le Prospectus et le Contrat de Souscription
Période Initiale d'Offre	la période décrite dans la Section Spéciale à l'égard du Compartiment concerné
Personne Prohibée	toute Personne pour qui, du seul avis de l'Associé Gérant Commandité, la détention d'Actions Ordinaires de l'une quelconque des Classes de l'un quelconque des Compartiments par cette Personne (i) peut être nuisible aux intérêts des Actionnaires existants ou de la SICAR, (ii) est susceptible de constituer une violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit Luxembourgeois ou de droit étranger ou (iii) peut avoir comme effet d'exposer la SICAR ou l'un quelconque de ses Compartiments à des préjudices fiscaux ou autres, amendes, pénalités qui n'auraient pas trouvé à s'appliquer autrement; le terme "Personne Prohibée" comprend tout Investisseur qui ne rentre pas dans la définition d'Investisseur Averti décrite ci-dessus
Personnes	toute société, société à responsabilité limitée, fiducie, association, propriété, association non incorporée ou autre entité juridique
Prélèvement	un prélèvement fait par l'Associé Gérant Commandité pour requérir les Actionnaires Commanditaires de payer tout ou partie de leurs Engagements Non-Libérés conformément aux conditions d'un Avis de Paiement
Private Equity	terme communément utilisé pour les investissements gérés professionnellement dans des sociétés publiques ou non publiques par l'intermédiaire d'opérations négociées de manière privée sous la forme d'actions, instruments de dettes et instruments hybrides
Prix d'Emission	le prix de souscription auquel les Actions Ordinaires de n'importe quelle Classe et n'importe quel Compartiment sont offertes comme plus amplement détaillé dans la Section Spéciale

Prospectus	le prospectus de la SICAR, tel qu'amendé de temps en temps
Registre de Commerce	le Registre de Commerce et des Sociétés du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg
Section	une section du Prospectus
Section Spéciale	signifie la Section 2 du Prospectus
SICAR	signifie BeCapital Private Equity SICAR, une société d'investissement en capital à risque luxembourgeoise constituée sous la forme d'une société en commandite par actions et lorsque approprié l'un quelconque de ses Compartiments
Société Réglementée allemande	une compagnie d'assurance allemande, une Pensionskasse allemande ou un fonds de pension allemand (incluant un Pensionsfonds allemand ou un Versorgungswerk allemand) et toute entité sujette, comprenant toute entité s'étant elle-même assujettie, aux restrictions d'investissement de la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances ayant confirmé par écrit qu'elle détient sa participation dans la SICAR comme "avoirs engagés" ("Sicherungsvermögen") tels que définis par la section 66 de la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances ou comme "autres avoirs restreints" ("sonstiges gebundenes Vermögen") tels que définis par la section 54 paragraphe 1 de la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances
Statuts	les présents statuts de la SICAR, tels que modifiés de temps en temps
Stratégie d'Investissement	la stratégie d'investissement de la SICAR et du Compartiment correspondant, tel qu'indiqué dans le Prospectus
Structure d'Investissement de type Private Equity	a la signification qui lui est donnée dans le Prospectus
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Valeur Nette d'Inventaire ou VNI	la valeur nette d'inventaire de la Classe et du Compartiment concernés telle que déterminée conformément à l'Article 12 et au Prospectus

STATUTS

Chapitre I^{er} . Nom, Siège social, Durée, Objet

1. Nom sociétaire. La SICAR est ici constituée parmi l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'Actionnaire Commandité, les Actionnaires Commanditaires et toutes les personnes qui peuvent devenir propriétaires d'Actions, sous la forme d'une société en commandite par actions luxembourgeoise qualifiée de société d'investissement en capital à risque à Compartiments multiples sous le nom de BeCapital Private Equity SCA SICAR.

2. SIEGE SOCIAL

Le siège social de la SICAR est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer de siège social de la SICAR dans la commune du siège social de la SICAR.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

Dans le cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la SICAR, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

3. Durée. La SICAR est créée pour une durée illimitée.

4. Objet. L'objet exclusif de la SICAR est d'investir les fonds disponibles directement ou indirectement, en toute sortes d'investissements en capital à risque conformes aux objectifs d'émission, de développement ou de cotation au sens de la l'article 1 de la Loi de 2004.

La SICAR peut prendre toute mesure et exécuter toute transaction qu'elle considère utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social dans la mesure la plus large autorisée par la Loi de 2004.

Chapitre II. Capital social - Classes d'actions - Valeur nette d'inventaire

5. Capital social - Actions - Compartiments. Le capital social initial de la SICAR au moment de la constitution est de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représentés par:

(i) trente mille (30.000) Actions Ordinaires de la Classe A Catégorie 1 sans valeur nominale, entièrement libérées et détenues par les Actionnaires Commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur capital souscrit; et

(ii) Une (1) Action d'Actionnaire Commandité sans valeur nominale, entièrement libérée et détenue par l'Associé Gérant Commandité qui, en sa capacité d'Actionnaire Commandité, est responsable de manière illimitée pour toute obligation de la SICAR qui ne peut être payée à partir des actifs de la SICAR.

Le capital social minimum de la SICAR s'élèvera, comme cela est requis par la Loi de 2004, à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-), ce minimum devant être atteint dans un délai de douze (12) mois après la date d'agrément de la SICAR par l'autorité de surveillance luxembourgeoise en tant que société d'investissement en capital à risque.

Dans le cadre du calcul du capital de la SICAR, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment doivent, s'ils ne sont pas dénommés en Euro, être convertis en Euro et le capital est l'ensemble des actifs nets de tous les Compartiments.

Pour les besoins de consolidation, la devise de consolidation de la SICAR est l'Euro.

Le montant du capital social de la SICAR sera à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire globale de tout ses Compartiments existants à un moment donné.

6. Forme des actions. La SICAR n'émettra que des Actions sous forme nominative.

Les Actions Ordinaires sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées au moment de la souscription. Des fractions d'Actions Ordinaires jusqu'à trois (3) décimales près peuvent être émises et le Compartiment concerné sera autorisé à recevoir tout ajustement s'y rapportant.

Toutes les Actions nominatives émises par la SICAR doivent être enregistrées au registre des Actionnaires qui doit être conservé par la SICAR ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la SICAR, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la SICAR et le nombre d'Actions nominatives qu'il détient.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La SICAR ne doit en principe pas émettre de certificat par rapport à ces inscriptions, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa part dans l'actionnariat.

Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 8 et 11, tout transfert d'Actions nominatives doit être inscrit au registre des Actionnaires; une telle inscription doit être signée par un quelconque des administrateurs de l'Associé Gérant Commandité ou un quelconque de ses directeurs ou par toute autre personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

Les Actionnaires sont tenus de communiquer à la SICAR une adresse à laquelle tous les avis et toutes les communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actionnaires.

Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne communique pas d'adresse, la SICAR peut autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme étant au siège social de la SICAR, ou à telle autre adresse inscrite par la SICAR en temps opportuns, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la SICAR par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut à tout moment procéder au changement de l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la SICAR ou à toute autre adresse déterminée par celle-ci de temps en temps.

La SICAR reconnaît un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues de manière conjointe ou si la propriété de ces Actions est discutée, toutes les personnes réclamant un droit sur cette Action ou ces Actions doivent désigner un représentant unique pour représenter leur contribution dans l'actionnariat dans les relations avec la SICAR. Tout manquement à cette obligation de nommer un représentant entraîne la suspension de tous les droits attachés à cette Action ou ces Actions. En outre, dans le cas d'Actionnaires conjoints, la SICAR se réserve le droit de payer le produit de rachat, les distributions et autres paiements au premier détenteur inscrit uniquement, que la SICAR peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires ensemble, à son entière discrétion.

La SICAR peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions d'Actions ne donnent pas de droit de vote mais donnent le droit de participer au produit de distribution et de liquidation du Compartiment correspondant sur une base proportionnelle.

Sous réserve des dispositions de l'Article 26, les paiements des distributions, s'il y en a, seront fait aux Actionnaires concernés par transfert bancaire. Cependant, l'assemblée générale des Actionnaires et/ou l'Associé Gérant Commandité (selon le cas) sont autorisés à procéder à des distributions/paiements en nature pour les dividendes annuels et intérimaires.

7. Compartiments, Classes et Catégories d'actions ordinaires. L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment et à son entière discrétion, créer un ou plusieurs Compartiments pour une durée illimitée ou limitée; dans ce dernier cas, le Conseil peut, à l'expiration de la période initiale de temps, proroger la durée du Compartiment concerné une fois ou plusieurs fois. A l'expiration de la durée d'un Compartiment, la SICAR doit racheter toutes les Actions dans la Classe ou les Classes concernée(s) d'Actions, conformément à l'Article 9, nonobstant les dispositions de l'Article 24.

A chaque prorogation d'un Compartiment, les Actionnaires nominatifs doivent en être dûment notifiés par écrit, par l'intermédiaire d'un avis envoyé à leur adresse telle que mentionnée dans le registre des Actionnaires de la Société, un mois avant que la prorogation devienne effective. Le Prospectus de la SICAR doit indiquer la durée de chaque Compartiment et, si cela est approprié, sa prorogation.

Le produit de l'émission de chaque Classe d'Actions doit être investi en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs éligibles au sens de la Loi de 2004, en vertu de l'objectif et de la politique d'investissement déterminés par le Conseil pour le Compartiment, établis en ce qui concerne la Classe ou les Classes d'Actions concernée(s), sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi, le Prospectus ou déterminé par le Conseil.

La SICAR doit être considérée comme une seule entité juridique; cependant, par dérogation aux dispositions de l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, engagements et obligations attribuables à ce Compartiment uniquement. Entre les Actionnaires, chaque Compartiment doit être traité comme une entité distincte.

L'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion et à tout moment, émettre des Actions Ordinaires dans différentes Classes de différents Compartiments qui peuvent porter des droits et obligations différents, entre autres, en ce qui concerne leur politique de distribution, leur Engagement Minimum et les montant de détention ou leurs investisseurs cibles.

L'Associé Gérant Commandité peut en outre, à sa discrétion, sous-diviser chaque Classe en une ou plusieurs Catégorie(s), pouvant différer inter alia en ce qui concerne leur politique de distribution, donnant droit ou ne donnant pas droit à distribution, leur structure de frais, tel que détaillé dans le Prospectus.

Ces Classes et Catégories d'Actions Ordinaires seront émises conformément aux conditions de la Loi de 2004 et de la Loi de 1915 et devront être indiquées dans le Prospectus.

Les montants investis dans les différentes Classes et Catégories appartenant au même Compartiment sont eux-mêmes investis dans ou un plusieurs investissement(s) sous-jacent(s) commun(s).

Les Actionnaires de la même Classe et/ou Catégorie seront traités de manière égale proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

8. Emission d'actions. Le Conseil est autorisé, sans limitation, à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées sans valeur nominale, dans l'une quelconque des Catégories et/ou Classes et dans l'un quelconque des Compartiments, sans réserver aux Actionnaires existants un droit de préférence à souscrire des Actions à émettre. Aucune Action ne sera émise pendant toute période au cours de laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire dans le Compartiment, la Classe et la Catégorie concernés est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 13.

Le Conseil peut imposer des restrictions à la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires sont émises; le Conseil peut, en particulier, décider que les Actions Ordinaires ne seront émises que pendant une ou plusieurs fermetures, périodes d'offre ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus et que les Actions Ordinaires ne seront émises qu'à des Investisseurs Eligibles qui ont conclu un Contrat de Souscription contenant, entre autre, un engagement et une demande irrévocables de souscription d'Actions Ordinaires pour un montant total déterminé dans le Contrat de Souscription.

Dans la mesure autorisée par les lois et règlements luxembourgeois, tout Contrat de Souscription peut contenir des dispositions spécifiques non contenues dans les autres Contrats de Souscription.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur dûment autorisé ou tout autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de les distribuer.

Le Conseil peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (y compris, sans limitation, l'exécution des documents de souscription et les dispositions concernant les informations de la manière déterminée par le Conseil comme étant appropriée) et peut fixer un montant minimum de souscription et/ou un montant minimum de détention. Le Conseil peut également augmenter le prix d'émission par tous frais et charges tels que déterminés par le Conseil à sa discrétion et comme détaillé dans le Prospectus. Toute condition à laquelle l'émission d'Actions peut être soumise sera détaillée dans le Prospectus.

A moins qu'il en soit indiqué autrement dans la Section Spéciale pour un Compartiment déterminé, les Actions de chaque Classe et/ou Catégorie émises dans l'un quelconque des Compartiments seront offertes au Prix d'Emission.

Les Actions ne seront attribuées qu'après l'acceptation de la souscription et du paiement du Prix d'Emission. Le Prix d'Emission doit être reçu avant l'émission d'Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil et décrites dans le Prospectus.

Le manquement d'un Investisseur de procéder, dans une période de temps spécifique déterminée par le Conseil, toute contribution requise ou certains autres paiements, dans le respect des conditions de son Engagement, autorise le Conseil à déclarer l'Investisseur concerné un Investisseur Défaillant, ce qui entraîne les pénalités déterminées par le Conseil et détaillées dans le Prospectus, à moins que le Conseil ne décide de passer outre ces pénalités à sa discrétion.

L'Associé Gérant Commandité peut en temps opportuns accepter des souscriptions aux Actions Ordinaires de l'une quelconque des Catégories et/ou Classes en considération d'une contribution d'actifs en nature qui pourraient être acquis par le Compartiment correspondant conformément à son objectif d'investissement et sa politique d'investissement et ses pouvoirs et restrictions d'investissement.

Toutes les fois que cela est requis par la loi luxembourgeoise, l'une quelconque de ces contributions en nature sera, dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise, évaluée dans un rapport par l'Auditeur qualifié de réviseur d'entreprises

agréé, établi dans le respect des conditions de la loi luxembourgeoise, les coûts de ce rapport étant à charge de l'Investisseur entrant concerné.

L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment et de temps en temps et à son entière discrétion sans responsabilité et sans avis, interrompre l'émission et la vente d'Actions de l'une quelconque des Catégories et/ou Classes dans l'un quelconque ou plusieurs Compartiments.

En outre, l'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter toute demande de souscription d'Actions Ordinaires de l'une quelconque des Catégories et/ou Classes et dans l'un quelconque des Compartiments. L'Associé Gérant Commandité peut également restreindre ou interdire la propriété d'Actions Ordinaires de l'une quelconque des Catégories et/ou Classes et de l'un quelconque des Compartiments par toute Personne Prohibée comme déterminé par l'Associé Gérant Commandité ou requérir tout souscripteur de lui communiquer toute information qu'il estime nécessaire pour les besoins de décider si oui ou non ce souscripteur est, ou sera, une Personne Prohibée.

L'Associé Gérant Commandité peut, aux cours de ces activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, refuser des demandes de souscription en tout ou en partie et suspendre ou limiter, conformément à cet Article, leur vente aux personnes physiques ou morales dans des pays ou zones spécifiques, pour une période déterminée ou de manière permanente.

9. Rachat d'actions ordinaires. La SICAR et ses Compartiments sont de type fermé. Par conséquent, elle ne rachète pas ses Actions Ordinaires à la demande des Actionnaires Commanditaires.

Cependant, les Actions Ordinaires peuvent être rachetées de manière forcée lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que c'est dans le meilleur intérêt de la SICAR ou du Compartiment concerné, dans le respect des termes et conditions que l'Associé Gérant Commandité détermine et dans les limites établies par la loi, le Prospectus et les présents Statuts. En particulier, les Actions Ordinaires de l'une quelconque des Catégories et/ou Classes de l'un quelconque des Compartiments peuvent être rachetées au choix de l'Associé Gérant Commandité sur une base proportionnelle parmi les Actionnaires Commanditaires de la même Catégorie et/ou Classe existants dans le but de distribuer aux Actionnaires Commanditaires concernés, tout profit ainsi que, suite à la disposition d'un actif d'investissement par le Compartiment, tout produit net de cet investissement, nonobstant toute autre distribution en vertu de l'Article 26. Le prix de rachat par Action Ordinaire de l'une quelconque des Catégories et/ou Classes du Compartiment est la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de la Classe et du Compartiment correspondant à la Date d'Evaluation spécifiée par l'Associé Gérant Commandité à sa discrétion, moins un montant, le cas échéant, égal à toutes taxes et charges qui peuvent être encourues en relation avec la disposition de l'investissement du Compartiment concerné à la date de rachat dans le but de procéder à ce rachat. Le prix de rachat par Action Ordinaire doit être payé dans le délai déterminé par l'Associé Gérant Commandité, qui ne peut excéder 30 Jours Bancaires Ouvrables à partir de la date fixée pour le rachat.

De plus, lorsqu'il apparaît à l'Associé Gérant Commandité qu'une Personne Prohibée exclue de la détention d'Actions Ordinaires dans la Catégorie et/ou Classe concernée du Compartiment détient en fait des Actions Ordinaires, la SICAR peut racheter de manière forcée les Actions Ordinaires détenues par cette Personne Prohibée par le paiement à cette Personne Prohibée d'un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) de la Valeur Nette d'Inventaire de sa contribution dans cette Catégorie et/ou Classe du Compartiment concerné. Le paiement du produit de rachat à cette Personne Prohibée doit se faire dans le délai déterminé par décision de l'Associé Gérant Commandité et au plus tard pendant la liquidation du Compartiment. Au cas où l'Associé Gérant Commandité rachète de manière forcée des Actions Ordinaires détenues par une Personne Prohibée, l'Associé Gérant Commandité peut, sans y être obligé, accorder aux Actionnaires Commanditaires (autres que la Personne Prohibée) un droit de rachat sur une base proportionnelle des Actions Ordinaires de la Personne Prohibée à un prix égal à soixante-quinze pour cent (75%) de la Valeur Nette d'Inventaire de la contribution de la Personne Prohibée dans la Catégorie et/ou Classe et le Compartiment concernés.

Toutes les taxes, commissions et autres frais encourus en relation avec le produit de rachat (y compris les taxes, commissions et frais encourus dans tout pays dans lequel les Actions sont vendues) sont chargées en réduisant le montant du produit de rachat.

Les Actions Ordinaires rachetées par le Compartiment concerné ne peuvent pas être réémises et doivent être annulées conformément avec le droit applicable. Il ne peut être procédé à aucun rachat d'Actions Ordinaires lorsque, suite à ce rachat, le capital social de la SICAR deviendrait inférieur au montant minimum du capital requis par la Loi de 2004.

Enfin, le Compartiment en question aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat en nature à tout Investisseur qui l'accepte, en attribuant à cet Investisseur des actifs de ce Compartiment équivalents à la valeur des Actions Ordinaires à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans porter atteinte aux intérêts des autres Investisseurs, et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial de l'Auditeur. Les coûts d'un tel transfert seront à charge du cessionnaire.

10. Conversion d'actions. Les conversions d'une Catégorie et/ou Classe d'Actions Ordinaires dans une autre Catégorie et/ou Classe d'Actions Ordinaires ne sont pas autorisées.

11. Restrictions au transfert et à la propriété d'actions. Les restrictions au transfert telles qu'établies dans cet Article 11 ne s'appliquent pas aux transferts de l'Action d'Actionnaire Commandité qui est librement transmissible à un Affilié de l'Associé Gérant Commandité uniquement, pour autant que le cessionnaire adopte tous les droits et toutes les obli-

gations revenant à l'Associé Gérant Commandité relatifs à sa position de détenteur de l'Action d'Actionnaire Commandité et pour autant que le cessionnaire ne soit pas une personne physique.

Sauf stipulation contraire, aucun Actionnaire Commanditaire ne vendra, ne cédera ou ne transférera une quelconque de ses Actions Ordinaires à un cessionnaire quelconque sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Le consentement de l'Associé Gérant Commandité peut être raisonnablement refusé pour toute raison y compris celles référées ci-dessous:

- Si l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert affecterait ou pourrait affecter défavorablement la SICAR, un quelconque des Compartiments ou l'Associé Gérant Commandité (ou un de ses Affiliés) en les soumettant à des frais ou taxations auxquels ils n'auraient pas été soumis autrement;

- Si l'Associé Gérant Commandité considère que l'effet de ce transfert d'Actions Ordinaires résulterait dans la violation des lois et règlements luxembourgeois y compris notamment la Loi de 2004;

- Si l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert violerait toute autre loi ou tout autre règlement applicable ou toute condition ou disposition des Statuts et du Prospectus, ou si l'Associé Gérant Commandité considère que le cessionnaire proposé ne sera pas capable de remplir ses obligations en vertu de ce transfert; et/ou

- Si le cessionnaire n'est pas un Investisseur Eligible.

Les transferts d'Engagement, s'il y en a, seront autorisés pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

- l'acheteur ou le cessionnaire (le "Cessionnaire") doit être qualifié d'Investisseur Eligible;

- le Cessionnaire soit assumer entièrement et complètement par écrit chacune et l'ensemble des obligations restantes (y compris, en particulier, l'obligation de payer les Engagements Non-Libérés conformément à tout Prélèvement fait par l'Associé Gérant Commandité) du vendeur ou cédant (le "Cédant") en vertu du Contrat de Souscription conclu par le Cédant;

- le Cédant restera conjointement et solidairement responsable avec le Cessionnaire de chacune et de toutes les obligations découlant du Contrat de Souscription (y compris, en particulier, l'obligation de payer les Engagements Non-Libérés conformément à tout Prélèvement fait par l'Associé Gérant Commandité) et doit indemniser les tiers à cet égard, dans la mesure permise par la loi.

En outre, tout Investisseur qui est une Société Allemande Réglementée, peut à tout moment transférer ses Actions Ordinaires à (i) toute compagnie d'assurance européenne, fournisseur d'assurance sociale, fonds de pension, sociétés d'investissement, établissement de crédit réglementé, ou à (ii) un autre investisseur institutionnel avec soit (a) une notation d'investissement grade ou (b) une formation financière comparable à celle du cédant, sans l'approbation de l'Associé Gérant Commandité, sauf si le cessionnaire est une Personne Prohibée. Dans le cadre de cette disposition, le terme "transfert" inclut de manière non limitative, toute vente, échange, transfert ou cession de tout ou partie des Actions Ordinaires détenues par l'Investisseur. Lors du transfert d'Actions Ordinaires par cet Investisseur et la substitution du cédant par un Investisseur de substitution, cet Investisseur de substitution doit accepter et devenir seul responsable de toutes les dettes et obligations afférentes à ces Actions Ordinaires et l'Investisseur cédant doit être libéré (et ne doit supporter aucune responsabilité pour) ces dettes et obligations (c'est-à-dire pas de responsabilité conjointe et solidaire de la part de l'investisseur cédant et le cessionnaire).

Dans la mesure où et aussi longtemps que les Actions Ordinaires font partie des réserves techniques (Sicherungsvermögen) d'une Société Allemande Réglementée, et que cette Société Allemande Réglementée est, soit conformément à la section 70 de la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances, telle qu'amendée de temps en temps, sous l'obligation juridique de nommer un administrateur (Treuhandler), ou s'est elle-même soumise à cette obligation sur base volontaire, ces Actions Ordinaires ne peuvent être écoulées sans le consentement préalable écrit de cet administrateur ou de l'adjoint de cet administrateur. Dans le cadre de cette section, le terme "écoulement" inclut toute vente, échange, transfert et cession de tout ou partie des Actions Ordinaires détenues par une Société Allemande Réglementée.

12. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action ordinaire. La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie ou Classe dans chaque Compartiment sera calculée par l'Agent d'Administration Centrale sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, à chaque Date d'Evaluation conformément au droit luxembourgeois.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie ou Classe dans chaque Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence de ce Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire doit être arrondie vers le bas jusqu'à trois (3) décimales près.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie ou Classe dans chaque Compartiment à une Date d'Evaluation est déterminée en divisant (i) les actifs nets de ce Compartiment qui sont attribuables à cette Catégorie ou Classe, étant la valeur de la portion de l'actif brut de ce Compartiment moins la portion des engagements attribuables à cette Catégorie ou Classe de ce Compartiment à la Date d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires en cours de cette Catégorie ou Classe, conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Les engagements non imputables à un Compartiment en particulier seront étalés sur l'ensemble des Compartiments lancés à la hauteur des actifs nets de chaque Compartiment.

Pour éviter toute confusion, les dispositions de cet Article 12 sont les règles visant à calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire et n'ont pas pour but d'affecter le traitement de l'actif et du passif de la SICAR ou toute Action Ordinaire émise par la SICAR dans un but comptable ou juridique.

Les actifs nets de la SICAR sont à tout moment égal au total des actifs net des différents Compartiments. Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action ordinaire, les revenus et les dépenses sont traités comme courant quotidiennement.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie ou Classe dans chaque Compartiment doit se faire de la manière suivante:

(1) Actifs de la SICAR

(a) Les Actifs de la SICAR comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou à échoir;
- tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les titres ou autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- toutes obligations, tous billets à terme, tous certificats de dépôt, tous titres, toutes reconnaissances, toutes obligations sans garantie, tous droits de souscription, tous warrants, toutes options et autres valeurs mobilières, tous instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant ou conclus par la SICAR;
- tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en numéraire à recevoir par la SICAR dans la mesure où la SICAR pouvait raisonnablement avoir connaissance des informations sur ces points;
- tous les intérêts échus ou à échoir sur les avoirs portant intérêt détenus par la SICAR à moins que et dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
- les dépenses primaires de la SICAR dans la mesure où celles-ci n'ont pas été entièrement amorties; et
- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées par anticipation, et le produit des opérations d'échange.

(b) La valeur des actifs de la SICAR sera déterminée de la manière suivante:

- Les actions, parts sociales ou intérêts qui sont cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur en bourse disponible au public ou valeur de marché;
- Les actions, parts sociales ou intérêts qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur juste (à l'exclusion de toutes taxes reportées) estimée avec prudence et de bonne foi par l'Actionnaire Gérant Commandité en utilisant comme base les directives d'évaluation publiées par la European Venture Capital Association (EVCA);
- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, est considérée comme étant la valeur nominale de ces avoirs, à moins qu'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Gérant Commandité considère adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- Tous les autres titres, intérêts ou autres actifs, en ce compris les titres de créances et les titres ou intérêts pour lesquels un prix de cotation n'est pas disponible, sont évalués sur base de cotations fournies par des évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par l'Associé Gérant Commandité, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs de la valeur de marché, ces titres ou autres actifs doivent être évalués par l'Associé Gérant Commandité à leur valeur de marché déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité. Les instruments financiers détenus par la SICAR arrivant à maturité endéans moins d'un an seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une valeur de marché approximative.

L'Associé Gérant Commandité peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la valeur de marché des actifs de la SICAR. Cette méthode d'évaluation sera ensuite appliquée de manière cohérente. L'Agent d'Administration Centrale peut compter sur ces déviations telles qu'approuvées par la SICAR dans le cadre du calcul de la valeur nette d'inventaire.

(2) Passif de la SICAR

Le passif de la SICAR comprendra:

- tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), factures et comptes exigibles;
- tous les intérêts accumulés sur ces emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);
- tous les frais courus ou exigibles (y compris les frais administratifs, les commissions de conseil, y compris la commission d'incitation éventuelle, honoraires du dépositaire, honoraires de l'agent de transfert et les honoraires de l'administration centrale ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);
- toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes non-payés annoncés par la SICAR, lorsque la Date d'Evaluation coïncide avec ou est postérieure à la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;
- une provision suffisante pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au jour de calcul concerné, tel que déterminé par la SICAR et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité ainsi

que tout montant, le cas échéant, que l'Associé Gérant Commandité peut considérer comme une allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la SICAR; et

- tous les autres engagements de la SICAR de quelque sorte et nature que ce soit et conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la SICAR prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la SICAR et pourra accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toutes autres périodes.

La valeur des actifs et du passif non exprimée dans la Devise de Référence d'un Compartiment sera convertie dans la Devise de Référence de ce Compartiment au taux de change prévalant à la Date d'Evaluation correspondante. Si ces cotes de change ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par tout autre procédé déterminé par l'Associé Gérant Commandité.

Dans le cadre de l'Article 12 (1) et 12 (2),

a. les Actions Ordinaires à émettre par la SICAR sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Associé Gérant Commandité à la Date d'Evaluation à laquelle cette évaluation est réalisée; et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit reçu par la SICAR, ce prix est réputé être un actif de la SICAR;

a. les Actions Ordinaires de la SICAR à racheter éventuellement sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le rachat et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé par la SICAR, le prix est réputé être un passif de la SICAR;

b. tous les investissements, les disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que la Devise de Référence du Compartiment concerné seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire; et

c. lorsqu'à la Date d'Evaluation, la SICAR s'est engagée à:

(i) acheter tout bien, la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un passif de la SICAR et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un actif de la SICAR;

(ii) vendre tout bien, la valeur prise en compte afin d'être reçue pour un tel bien apparaîtra comme un actif de la SICAR et le bien qui va être délivré par la SICAR ne doit pas être inclus dans les actifs de la SICAR;

cependant, si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou du bien n'est pas connue à la Date d'Evaluation, alors cette valeur sera estimée par l'Associé Gérant Commandité.

13. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action ordinaire, de l'émission et du rachat d'actions. A l'égard de chaque Catégorie ou Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire et le prix d'émission ou de rachat des Actions doivent être calculés en temps opportuns par la SICAR ou tout agent désigné à cet effet par la SICAR, au moins une fois par an, à la fréquence déterminée par le Conseil et spécifiée dans le Prospectus ainsi qu'à chaque date à laquelle le Conseil approuve l'évaluation d'une émission ou d'un rachat d'Actions, pour autant que les lois et règlements applicables soient respectés, cette date ou heure de calcul étant référée dans les présentes comme étant une "Date d'Evaluation".

L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire d'une Catégorie ou Classe spécifique et l'émission et le rachat de ses Actions à et de ses Actionnaires:

a. pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des actifs de la SICAR est cotée, est fermée (pour une autre raison que les congés ordinaires) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b. pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou toutes autres circonstances échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Associé Gérant Commandité, la réalisation des actifs de la SICAR ne peut être raisonnablement effectuée sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, les prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peuvent être correctement calculés; ou

c. lorsque les moyens de communication employés habituellement pour déterminer le prix des actifs de la SICAR sont hors service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un quelconque des actifs de la SICAR entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (d'une manière qui relève de la seule discrétion de l'Associé Gérant Commandité) ne peut être déterminée de manière suffisamment rapide et précise; ou

d. lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute filiale détenue à 100% (directement ou indirectement) par la SICAR ne peut être déterminée avec exactitude; ou

e. lors de toute période pendant laquelle les transferts de fonds liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou

f. lors de la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires convoquée dans le but de décider de la mise en liquidation de la SICAR ou de l'un quelconque de ses Compartiments.

Si cela est considéré approprié par le Conseil, un avis indiquant la date de commencement et de fin de toute période de suspension peut être publié dans un journal quotidien luxembourgeois et/ou dans tous autres journaux sélectionnés par le Conseil. La CSSF et, si cela est requis par les règlements applicables, les autorités correspondantes de tout pays dans lequel des Actions de la SICAR sont commercialisées, seront informées de cette suspension. Un avis sera également

donné à tout souscripteur ou Actionnaire ayant éventuellement fait une demande de souscription ou de rachat des Actions de la SICAR.

La suspension d'un Compartiment n'a pas d'effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire ou sur l'émission et le rachat des Actions de tout autre Compartiment qui n'est pas suspendu.

Chapitre III. Administration et Supervision

14. Détermination de l'associé gérant commandite. La SICAR est gérée par BeCapital General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, en sa capacité d'Actionnaire Commandité de la SICAR.

L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué pour Motif par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité des trois-quarts (75%) des Actions Ordinaires émises.

L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment sans motif par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires Commanditaires adoptée de la manière suivante:

- le quorum doit représenter au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du capital social présent ou représenté;
- la décision doit être adoptée par quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des voix des Actionnaires présents ou représentés. Par mesure de clarté, l'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise pour décider valablement de cette révocation.

15. Pouvoirs de l'associé gérant commandite. L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SICAR, pour agir au nom de la SICAR en toutes circonstances et pour réaliser et approuver tous les actes et toutes les transactions conformes à l'objet social de la SICAR.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires Commanditaires ne peuvent ni participer ni interférer dans la gestion de la SICAR.

L'Associé Gérant Commandité aura le pouvoir, en particulier, de décider des objectifs, de la politique et des restrictions d'investissement et de la conduite à adopter dans la gestion et les affaires de la SICAR, dans le respect des présents Statuts et des lois et règlements applicables. L'Associé Gérant Commandité aura le pouvoir de conclure des contrats d'administration, d'investissement et de conseil et tous autres contrats et engagements qu'il juge nécessaire, utile ou recommandable pour remplir l'objet social de la SICAR.

16. Représentation de la SICAR. Vis-à-vis des tiers, la SICAR est engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, représenté par la signature conjointe de tout Administrateur A et tout Administrateur B ou par la signature conjointe de deux autres personnes à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la SICAR.

17. Responsabilité de l'associé gérant commandite et des commanditaires. L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable avec la SICAR de toutes les dettes et pertes de la SICAR qui ne peuvent pas être recouvertes sur les actifs de la SICAR.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la SICAR de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf lorsqu'ils exercent leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et sont responsables uniquement à hauteur de leur contribution dans la SICAR.

18. Délégation des pouvoirs. L'Associé Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir ou des agents de la SICAR selon ce qu'exige la situation pour les opérations et la gestion de la SICAR, à condition que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la SICAR sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leurs auront été conférés par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle de tout conseiller en investissement, sous-conseiller en investissement, fondé de pouvoir ou agent, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

L'Associé Gérant Commandité peut également conférer des mandats spéciaux par procuration par acte notarié ou acte sous seing privé.

19. Conflit d'intérêt. La SICAR n'entrera que dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis).

Au cas où il serait présenté à la SICAR un projet d'investissement impliquant des actifs détenus (en tout ou en partie) par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, un Administrateur ou un de leurs Affiliés ou un projet d'investissement conseillé par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, un Administrateur ou un de leurs Affiliés, ou impliquant toute société dont les actions sont détenues par, ou qui a emprunté des fonds à un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, un Administrateur ou un de leurs Affiliés, y compris toute société gérée, conseillée ou promue par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, un Administrateur ou un de leurs Affiliés, l'Actionnaire, l'actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, l'Administrateur ou leur Affilié selon le cas communiquera pleinement ce conflit d'intérêts à l'Associé Gérant Commandité qui prendra une décision sur cet investissement.

En vertu des principes généraux de droit, cette décision sera prise par l'Associé Gérant Commandité avec loyauté, honnêteté et bonne foi, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité et ses Administrateurs agiront toujours et n'entreront que dans des transactions de bonne foi de plein gré dans ce qu'ils considèrent comme étant dans le meilleur intérêt de la SICAR (et non dans l'intérêt d'un Actionnaire, d'un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, d'un Administrateur ou d'un de leurs Affiliés donné).

Par mesure de clarté, aucun contrat ou autre opération entre la SICAR et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs de l'Associé Gérant Commandité ou des Administrateurs est intéressé par ce contrat ou cette opération, ou est un directeur, administrateur, cadre ou employé de cette société ou firme. N'importe lequel de l'Associé Gérant Commandité ou des Administrateurs qui est administrateur, cadre ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la SICAR envisage de conclure un contrat ou de s'engager dans toute autre affaire ne sera pas empêché, pour la raison d'un tel lien avec une telle autre société ou firme, de considérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou une telle autre affaire.

20. Politiques et Restrictions d'investissement. Le Conseil a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à appliquer à l'égard de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de hedging à appliquer aux Classes d'Actions spécifiques dans des Compartiments particuliers et (iii) la conduite à adopter dans la gestion et les affaires de la SICAR, le tout dans le respect des pouvoirs et restrictions d'investissement déterminés par le Conseil dans le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil, agissant dans le meilleur intérêt de la SICAR peut décider, de la manière décrite dans le Prospectus de la SICAR, que (i) l'ensemble ou partie des actifs de la SICAR ou de l'un quelconque des Compartiments sera co-géré(e) de manière séparée des autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs Compartiments, ou que (ii) l'ensemble ou partie des actifs de plusieurs (deux ou plus) Compartiments sera co-géré(e) de manière séparée ou combinée.

21. Auditeurs. Les données comptables figurant dans le rapport annuel de la SICAR seront examinées par un auditeur (réviseur d'entreprise agréé) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la SICAR.

L'Auditeur devra remplir toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

Chapitre IV. Assemblées générales - Exercice social - Distributions

22. Assemblées générales des actionnaires de la SICAR. Toute assemblée générale des Actionnaires de la SICAR régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la SICAR. L'assemblée générale des Actionnaires ne délibère que sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les présents Statuts ou la Loi.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Gérant Commandité, ou par des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la SICAR.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires doit être tenue au siège social de la SICAR ou à tout autre endroit dans la Ville de Luxembourg le dernier mardi de mai (sauf si ce jour est un jour de congé légal, dans ce cas le jour Ouvrable Bancaire suivant) à 2 p.m. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2011.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues à l'endroit et à l'heure indiqués dans les convocations respectives.

Des avis de convocation à toutes les assemblées générales doivent être envoyés par courrier recommandé par l'Agent d'Administration Centrale à tous les Actionnaires à leur domicile au moins huit (8) jours civils avant la tenue de cette assemblée. Ces avis indiqueront l'heure et le lieu de cette assemblée ainsi que les conditions d'admission, contiendra l'ordre du jour et se référera aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne les quorum et majorités nécessaires à cette assemblée. Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise, d'autres avis seront publiés au mémorial et dans un journal luxembourgeois.

L'envoi de ces avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifié à l'assemblée. L'ordre du jour doit être préparé par le Conseil sauf dans l'hypothèse où l'assemblée est convoquée sur demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent passer outre les conditions et formalités de convocation à l'assemblée.

Le Conseil détermine toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour assister à l'une quelconque des assemblées des Actionnaires.

Les affaires traitées à toute assemblée des Actionnaires doivent être limitées aux matières contenues dans l'ordre du jour (qui doit inclure toutes les matières requises par la loi) et les affaires connexes à ces matières. Chaque Action, quelle que soit sa Catégorie ou Classe, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et les présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fax, étant entendu que cette personne ne doit pas être un Actionnaire et peut être un Administrateur de l'Associé Gérant Commandité de la SICAR.

Sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Dans la mesure permise par la Loi de 1915, aucune décision de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera valablement adoptée sans l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité.

Toute décision de retrait volontaire du statut de la SICAR en tant que société d'investissement en capital à risque devra être soumise à l'accord écrit préalable de la CSSF et à l'approbation unanime de tous les Actionnaires.

23. Assemblées générales des actionnaires d'une classe / Catégorie ou de classes / Catégories d'actions et de compartiments. Les Actionnaires d'une Classe/Catégorie ou de Classes/Catégories émises dans l'un quelconque des Compartiments peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales pour décider sur toutes matières qui concernent exclusivement ce Compartiment.

En outre, les Actionnaires de l'une quelconque des Classes/Catégories de l'un quelconque des Compartiments peuvent tenir, à tout moment des assemblées générales pour décider sur toutes matières qui concernent exclusivement cette Classe/Catégorie.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 1, 2, 5, 6, 7, 8 et 9 s'appliquent mutatis mutandis à ces assemblées générales.

Chaque Action donne droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne soit en donnant un mandat par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fax à toute autre personne qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur de l'Associé Gérant Commandité de la SICAR.

Sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe/Catégorie sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la SICAR qui affecte les droits des Actionnaires de l'une quelconque des Classes/Catégories vis-à-vis des droits des Actionnaires de toute autre Classe/Catégorie ou toutes autres Classes/Catégories, doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires de cette Classe/Catégorie ou de ces Classes/Catégories conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

24. Dissolution, Scission et Fusion des compartiments ou Classes. Dans l'hypothèse où, pour n'importe quelle raison la valeur des actifs nets de l'un quelconque des Compartiments et/ou l'une quelconque des Classes/Catégories est devenue inférieure à ou n'a pas atteint un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le montant minimum pour ce Compartiment et/ou cette Classe/Catégorie pour être opérationnel de manière économiquement efficiente, ou dans l'hypothèse où une modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire relative à ce Compartiment et/ou cette Classe/Catégorie aurait des conséquences négatives sur les investissements de ce Compartiment et/ou cette Classe/Catégorie, ou par mesure de rationalisation économique, le Conseil peut décider de racheter de manière forcée toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe/Catégorie concerné(s) à leur Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire (sous réserve des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation) telle que déterminée au Jour d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. La SICAR doit envoyer un avis aux Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe/Catégorie concernée avant la date effective du rachat forcé, qui déterminera les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les Actionnaires nominatifs doivent être notifiés par écrit. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans leur intérêt, ou pour conserver l'égalité de traitement entre eux, les Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe/Catégorie concernée peuvent continuer de demander le rachat de leurs Actions sans frais (mais sous réserve des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation) avant la date effective du rachat forcé. Toute demande de souscription doit être suspendue à partir de la date effective déterminée par le Conseil pour la dissolution, la fusion ou le transfert du Compartiment et/ou de la Classe/Catégorie concerné(s).

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de l'un quelconque des Compartiments et/ou l'une quelconque des Classes/Catégories peut, sur proposition du Conseil, décider de racheter toutes les Actions du Compartiment et/ou de la Classe/Catégorie concerné(s) et de rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (sous réserve des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation) déterminée au Jour d'Evaluation auquel cette décision prend effet. Il n'y a aucune condition de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires, qui décide à la majorité simple des voix de ceux qui sont présents ou représentés.

Les actifs qui n'ont pas pu être distribués à leurs propriétaires suite à la mise en œuvre du rachat seront déposés à la Caisse de Consignation au nom des personnes qui y ont droit.

Toutes les Actions rachetées doivent être annulées par la SICAR.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe de cet Article 24, le Conseil peut décider d'attribuer les actifs de l'un quelconque des Compartiments et/ou l'une quelconque des Classes/Catégories à ceux d'un autre Compartiment existant et/ou d'une autre Classe/Catégorie existante de la SICAR (le "nouveau Compartiment") et de redésigner les Actions du Compartiment et/ou de la Classe d'Actions concerné(s) de l'autre Compartiment et/ou Classe (à la suite d'une scission ou consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à tout droit fractionné d'un Actionnaire). Cette décision sera notifiée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe

de l'Article 24 (et, en outre, la notification contiendra des informations concernant le nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la fusion devient effective de manière à permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions sans frais pendant cette période, nonobstant le fait que le paiement du prix de rachat sera uniquement effectué dans le cas où le Compartiment concerné dispose de liquidités suffisantes.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe de cet Article 24, le Conseil peut décider de réorganiser un Compartiment et/ou une Classe/Catégorie par la scission de plusieurs (deux ou plus) Compartiments et/ou Classes/Catégories. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe de cet Article 24 (et, en outre, la notification contiendra des informations concernant les plusieurs (deux ou plus) nouveaux Compartiments), un mois avant la date à laquelle la scission devient effective de manière à permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions sans frais pendant cette période, nonobstant le fait que le paiement du prix de rachat sera uniquement effectué dans le cas où le Compartiment concerné dispose de liquidités suffisantes.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil par les précédents paragraphes, cette réorganisation d'un Compartiment et/ou d'une Classe/Catégorie de la SICAR (via une fusion ou une scission) peut être décidée sur proposition du Conseil par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe/Catégorie concernée. Il n'y a pas de condition de quorum à cette assemblée générale qui peut décider sur cette fusion ou scission par décision adoptée à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

L'apport des actifs et des engagements distribuables à l'un quelconque des Compartiments et/ou l'une quelconque des Classes/Catégories requiert une décision des Actionnaires du Compartiment et/ou de la Classe/Catégorie concernée, prise au quorum de 50% des Actions en circulation et adoptée à la majorité des deux tiers des Actions présentes ou représentées à cette assemblée, sauf lorsque cette fusion doit se faire avec organisme de placement collectif étranger, auquel cas les décisions ne lieront que les Actionnaires qui auront voté en faveur de cette fusion.

25. Année comptable. L'année comptable de la SICAR commence le premier janvier chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

26. Distributions. Pour toute Classe et/ou Catégorie ayant droit à distribution, l'assemblée générale des Actionnaires du de la Classe et/ou Catégorie concernée émise dans tout Compartiment détermine, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, la manière dont les Liquidités Distribuables en rapport avec ce Compartiment, Classe et/ou Catégorie spécifique(s) doivent être traitées et peut déclarer des distributions et/ou dividendes à propos de l'approbation des comptes annuels.

Par mesure de clarté, un minimum de quatre-vingt dix pour cent (90%) du revenu net (i.e. revenu brut moins frais, coûts et commissions) attribuable aux Catégories et/ou Classes d'Actions Ordinaires donnant droit à une distribution de dividendes aux Actionnaires Commandités sera distribué sur base annuelle aux Actionnaires Commandités de ces Catégories et/ou Classes, en accord avec l'Article 203, paragraphe 2, alinéa 2 du Code belge de l'Impôt sur le Revenu.

En outre, pour toute Classe et/ou Catégorie donnant droit à distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires dans le respect de la Loi de 2004.

Les distributions seront faites de manière proportionnelle aux Actionnaires Commanditaires sur base du nombre d'Actions Ordinaires de la Classe et/ou Catégorie concernées dans le Compartiment concerné détenu par ces Actionnaires Commanditaires.

Il ne pourra être procédé à aucune distribution si, suite à cette distribution, le capital social de la SICAR devient inférieur au capital minimum légal qui est de un million d'Euros (EUR 1.000.000.-).

Les distributions seront faites en espèces. Cependant, l'assemblée générale des Actionnaires et/ou l'Associé Gérant Commandité (selon le cas) peuvent procéder à des distributions/paiements en nature à l'égard des distributions annuels et intérimaires en allouant à l'Actionnaire des investissements du portefeuille du Compartiment concerné égaux en valeur à la Valeur Nette d'Inventaire applicable. L'Associé Gérant Commandité déterminera la nature et le type d'actifs devant être transférés dans ce cas en prenant en compte les intérêts des Actionnaires dans le Compartiment concerné dans leur globalité.

Ces paiements en nature seront évalués, dans la mesure requise par le droit luxembourgeois, dans un rapport de l'Auditeur qualifié de réviseur d'entreprises agréé établi conformément aux conditions de la loi luxembourgeoise, les coûts de ce rapport étant à charge de l'Actionnaire concerné à moins que ces paiements en nature ne soient dans l'intérêt de tous les Actionnaires auquel cas ces coûts seront supportés par le Compartiment concerné.

Les droits aux distributions restantes qui n'ont pas été réclamés pendant cinq (5) années après leur déclaration seront déçus et les distributions seront restituées à la Classe et/ou Catégorie du Compartiment concerné.

Dans tous les cas, des distributions et paiements seront faits après le paiement ou après avoir fait les provisions appropriées (s'il y a lieu) pour toutes dépenses et frais dûs ou devant être dûs par la SICAR ou le Compartiment concerné.

Toutes les distributions seront effectuées déduction faite des impôts sur le revenu, retenues à la source et taxes semblables payables par la SICAR, y compris, par exemple, n'importe quelles retenues à la source sur l'intérêt ou les dividendes reçus par la SICAR et les taxes sur les revenus et retenues à la source sur les investissements de la SICAR.

Toutes les distributions doivent être faites dans la Devise de Référence de chaque Compartiment.

Lorsque les dates de paiement d'un Prélèvement et des distributions aux Actionnaires Commanditaires concernés sont planifiées le même ou vers le même Jour Bancaire Ouvrable, l'Associé Gérant Commandité peut choisir de compenser les montants dûs. Par conséquent, seul le montant compensé sera prélevé ou distribué aux Actionnaires Commanditaires concernés. Pour éviter toute confusion, le nombre d'Actions Ordinaires à émettre aux Actionnaires Commanditaires concernés doit correspondre au nombre d'Actions Ordinaires dûes en vertu du Prélèvement avant compensation.

Dans l'hypothèse où, suite à la compensation, un montant est toujours dû par les Actionnaires Commanditaires à la SICAR, l'Avis de Paiement envoyé à chaque Actionnaire Commanditaire doit être accompagné d'une lettre de confirmation indiquant le montant initial qui devait être prélevé à l'Actionnaire Commanditaire concerné, le montant correspondant à la distribution dont il avait droit et le montant restant qu'il doit payer.

Dans l'hypothèse où, suite à la compensation, les Actionnaires Commanditaires concernés ont le droit de recevoir un paiement de la SICAR, la notice de distribution envoyée à chaque Actionnaire Commanditaire doit être accompagnée d'une lettre de confirmation indiquant le montant initial qui devait leur être distribué, le montant correspondant du Prélèvement qui aurait dû être réalisé et le montant restant devant leur être distribué.

Les Investisseurs qui ne peuvent pas se livrer à des compensations en vertu de contraintes statutaires ou réglementaires doivent l'indiquer dans le Contrat de Souscription.

L'Associé Gérant Commandité a le droit de compenser toute Liquidité Distribuable payable à un Actionnaire Commanditaire concerné avec l'obligation de paiement de cet Actionnaire Commanditaire envers la SICAR en vertu de son Contrat de Souscription, qui, pour éviter toute confusion, doit inclure chacune et toutes les obligations de paiement de cet Actionnaire Commanditaire envers la SICAR au cas où cet Actionnaire Commanditaire serait en défaut, comme indiqué dans le Prospectus.

Au cours de la Période d'Engagement, l'Associé Gérant Commandité, au nom de la SICAR et dans les termes et conditions établis dans le Contrat de Souscription, a le droit de requérir chaque Investisseur concerné de restituer les distributions reçues de la SICAR à concurrence d'un montant égal à la participation proportionnelle de cet Investisseur de toute distribution faite par la SICAR.

Chapitre IV. Dispositions finales

27. Dépositaire. Dans la mesure exigée par la loi, la SICAR signera un contrat de banque dépositaire avec une banque ou une institution de crédit telle que définie par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après désignée le "Dépositaire").

Le Dépositaire accomplira les devoirs et les responsabilités prévus par la Loi de 2004.

Si le Dépositaire désire démissionner, l'Associé Gérant Commandité fera tout son possible pour trouver une autre banque comme dépositaire remplaçant le Dépositaire démissionnaire et le Conseil nommera cette banque en tant que dépositaire des actifs de la SICAR. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un autre dépositaire n'aura pas été nommé à sa place.

28. Dissolution de la SICAR. La SICAR peut à tout moment être dissoute sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires sous réserve (i) de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité; et (ii) que les conditions de quorum et de majorités visés à l'Article 30 soient respectés.

La SICAR ne peut être dissoute en cas d'incapacité juridique, dissolution, démission, retraite, insolvabilité ou faillite de l'Associé Gérant Commandité ou pour toute autre raison lorsqu'en vertu du droit applicable il est impossible pour l'Associé Gérant Commandité d'agir.

Dans les cas mentionnés au paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires nommera un nouvel Associé Gérant Commandité par décision adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts telle que décrite dans les Statuts, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

L'émission de nouvelles Actions par la SICAR doit cesser le jour de la publication de l'avis de l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle la dissolution et la liquidation de la SICAR seront proposées.

29. Liquidation. La liquidation doit être réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération, soumis à la surveillance de l'autorité de surveillance correspondante dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Le produit de la liquidation de la SICAR, déduction faite des dépenses de liquidation, doivent être distribués par les liquidateurs parmi les détenteurs d'Actions dans chaque Catégorie et/ou Classe et Compartiment conformément à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés, dans le respect du droit luxembourgeois, à la Caisse de Consignations de Luxembourg jusqu'à ce que la période prescription statutaire soit écoulée.

30. Modifications des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires aux conditions de quorum et de majorités prescrites par la Loi de 1915.

31. Droit applicable. Toutes les matières non couvertes par les présents Statuts sont déterminées conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la SICAR et se terminera le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2011.

Souscription et Paiement

Le capital social initial de la SICAR est souscrit de la manière suivante:

Action de Commandité:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
BeCapital General Partner S.à r.l.	EUR 1.000	1

BeCapital Private Equity SCA SICAR - CleanTech 1 Compartiment:

Actions Ordinaires de Catégorie 1 de la Classe A:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Ulran S.A.	EUR 30.000	30.000

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires ont été entièrement libérées en numéraire chacune de telle sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la SICAR, comme cela a été démontré au notaire.

Rapports annuels

Le Conseil doit faire tout son possible pour s'assurer que les Actionnaires reçoivent un rapport annuel audité comprenant des informations sur tous les investissements faits par la SICAR et des détails sur la performance financière de la SICAR pour chaque exercice social.

Les rapports annuels audités seront disponibles au public au siège social de la SICAR et le dernier rapport annuel doit être disponible au moins quinze (15) Jours Bancaires Ouvrables avant l'assemblée générale annuelle.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 sont remplies.

Dépenses

Les dépenses qui sont à charge de la SICAR suite à sa constitution sont évaluées à environs trois mille Euros.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires prénommés représentant la totalité des Actions et se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, ont directement procédé à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et ont adopté les décisions suivantes à l'unanimité:

1. L'adresse de la SICAR est fixée au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. La durée du mandat du réviseur d'entreprise agréé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires à tenir en 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et à la requête des mêmes personnes qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes pré-mentionnées, connues du notaire par leurs nom, prénom, statut et résidence, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.M. BONZOM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2010. Relation: EAC/2010/4337. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010042927/1806.

(100054891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.483.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 mars 2010

1. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040083/18.

(100039933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 10 mars 2010

En remplacement de Monsieur David CATALA, gérant A démissionnaire, Monsieur Roderick David Gray SLOAN, né à Glasgow (Royaume-Uni), le 13 octobre 1957, demeurant à The Round House, Vernon Hill, Bishops Waltham, SO32 1FH Hampshire (Royaume-Uni), a été nommé gérant A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040084/16.

(100039939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Reyl Domiciliation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.130.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 3 février 2010

Première résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avoid (France), résidant au 1 am Gronn L-5222 SANDWEILER (Luxembourg), en qualité de gérant unique avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Seconde résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Eddy DÔME de sa qualité de gérant unique avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010040110/18.

(100039828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

UBI Trustee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.600.

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration du 18 décembre 2009 que:

- M. Carlo Santoiemma, résidant 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé Directeur Général Adjoint de la Société, en charge de la gestion journalière,
- Le pouvoir de signature de la catégorie A a été attribué au Directeur Général Adjoint,
- Tout acte et tout document portant deux des signatures des membres du Conseil d'Administration et des signataires de catégorie A engageront pleinement et légalement la Société,

Giorgio Vignolle
Directeur Général

Référence de publication: 2010040111/15.

(100039821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Campwirt, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Camping Um Wirt.
Siège social: L-9353 Bettendorf, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 152.524.

STATUTS

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Madame Dalila MICHEL, commerçante, née à Luxembourg, le 9 mars 1971, demeurant à L-9369 Gilsdorf, MoschbiERG.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un camping avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et petite restauration.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Campwirt".

La société exploitera l'enseigne commerciale suivante:

"Camping Um Wirt".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Bettendorf.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Madame Dalila MICHEL, préqualifiée, cent parts sociales	100
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

41077

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

Décision de l'associé unique

La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Dalila MICHEL, prénommée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9353 Bettendorf, 12, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MICHEL, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 15 avril 2010. Relation: MER/2010/730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010042928/111.

(100055022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Central Auto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 145.771.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 décembre 2009:

- L'Assemblée a accepté la démission de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 novembre 2009 de Monsieur Vincent BEINING, employé privé, demeurant à F-57320 Neunkirchen-les-Bouzonville.

L'Assemblée a nommé un nouvel administrateur:

- Madame Mélanie THIEL, née le 4 avril 1976 à METZ, demeurant 4, rue de la Douane, F-57320 Neunkirchen-les-Bouzonville.

Le mandat du nouvel administrateur débutera le 1^{er} décembre 2009 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2014

- L'Assemblée a accepté la démission de sa fonction d'administrateur délégué avec effet au 30 novembre 2009 de Monsieur Vincent BEINING, employé privé, demeurant à F-57320 Neunkirchen-les-Bouzonville.

L'Assemblée a nommé un nouveau délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Vincent BEINING, employé privé, né le 22 novembre 1969, demeurant 4, rue de la Douane, F-57320 Neunkirchen-les-Bouzonville.

Le mandat du nouveau délégué à la gestion journalière débutera le 1^{er} décembre 2009 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2014

Suite à ces modifications, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

Monsieur Jean-François BEINING, administrateur,

Madame Valérie CORRE, administrateur,

Madame Mélanie THIEL, administrateur,

Le mandataire

Référence de publication: 2010040125/28.

(100039634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

CGH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.107.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Robert Lynn Skillen et Clarence Terry, gérants de la Société, ont désormais leur adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, 33486 Boca Raton, Florida, United States of America.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010040126/14.

(100040271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Cofint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.043.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mai 2009

Madame Sophie CHAMPENOIS, né le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Vincenzo CA-VALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société COFINT S.A.

Référence de publication: 2010040127/13.

(100040021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

DHAB I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.739.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2010, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2010, LAC/2010/11428.

Qui a pris la résolution suivante, de nommer avec effet immédiat:

- John Leach, né le 31 mai à Londres (UK), demeurant professionnellement à Torggatan 8, 171 54 Solna, Suède;
- Robert Mackenzie, né le 4 décembre 1952 à Birmingham (UK), demeurant à The Old Rectory, Ashow, CV8 2LE Warwickshire, Royaume-Uni; and
- Arne Vraalsen, né le 23 avril 1962 à Beijing (Chine), demeurant à Christiansholm Parallelvej 15, 2930 Klampenborg, Danemark,

comme nouveaux administrateurs de la Société, pour un terme qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes financiers se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040128/20.

(100040101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Dyonas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.179.

Déclaration du gérant

Conformément à l'article 9 des statuts de la Société, S.G.A. SERVICES S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, gérant unique de la Société, déclare par la présente que les 310 parts sociales représentant 100% du capital social de la Société, détenues par FINACAP HOLDING S.A., avec siège social au 39, allée Scheffer, L-2520

Luxembourg, ont été cédées par un contrat de cession en date du 18 janvier 2010 à Monsieur Jacques DER MEGREDIT-CHIAN, domicilié au 8/12, Outlitsa Znamienka, Apt 12, 119019 Moscou, Russie, à hauteur de 309 parts sociales et à Madame Patricia DAGOURY-DER MEGREDITCHIAN, au 8/12, Outlitsa Znamienka, Apt 12, 119019 Moscou, Russie, à hauteur de 1 part sociale.

Pour la société DYONAS S.à.r.l.

Référence de publication: 2010040130/16.

(100040210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

E.P. Europublicité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.410.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2010:

Il est décidé de prolonger le mandat en tant qu'administrateur de la société de:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010040131/14.

(100040155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Ekinox S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.423.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 03 septembre 2009

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 04 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société EKINOX S.P.F.

Référence de publication: 2010040132/13.

(100040010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

EUROMESS, Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.992.

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet au 18 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040133/11.

(100039668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

FBN Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040263/10.

(100040145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Boucherie-Charcuterie KONTER S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.966.

—
Assemblée générale extraordinaire du 13.03.2010

L'an deux mille dix le treize mars s'est réuni en assemblée générale extraordinaire l'associé unique de la société KONTER SARL avec siège social à L-3490 DUDELANGE, 8, rue Jean Jaurès et a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide:

- 1) de révoquer Monsieur WELLER Sebastian de sa fonction de gérant technique de la société à partir du 13.03.2010.
- 2) de révoquer Monsieur KONTER Alain de sa fonction de gérant pour activité «commerce de viande en gros et en détail et de tous produits dérivés» à partir du 13.03.2010.

KONTER Alain.

Référence de publication: 2010040119/15.

(100040239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Barrèspar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.293.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A. dont le siège est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société BARRESPAR S.A.

Référence de publication: 2010040120/13.

(100040018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

BCEE Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 54.722.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2010 tenue au siège social de la société
1, place de Metz, L-2954 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

M. Michel BIREL, Président,

M. Jean-Claude FINCK, Vice-Président

M. Gilbert ERNST, Administrateur

M. Guy ROSSELJONG, Administrateur

Mme Françoise THOMA, Administrateur

Mme Michèle FOHL, Administrateur

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

- L'Assemblée nomme Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040121/25.

(100040125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

RAIFFEISEN-FONDS, Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.656.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040252/11.

(100040045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.875.115,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040253/11.

(100040110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Procter & Gamble Financial Services S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010040254/11.

(100039657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme
d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 146.911.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040255/11.

(100039794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Melpa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.519.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040259/10.

(100039781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

MS Brico Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

R.C.S. Luxembourg B 150.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010040257/11.

(100040206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 130.602.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040258/11.

(100040152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Kitchener Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.377.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58079 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040261/10.

(100039815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Solar Puglia II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.675.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040250/11.

(100040103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 94.146,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040251/11.

(100040041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Interstate Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010040312/10.

(100040273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Interstate Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010040313/10.

(100040274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Intangible Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 68.128.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010040314/11.

(100039886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN Holdings I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010040315/12.

(100039978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

HKB Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.427.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010040316/11.

(100040163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

CMC Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 204.750,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040324/11.

(100040251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

CMC Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 204.750,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040325/11.

(100040256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Charles Street Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040326/10.

(100040219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Braddock Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 134.092.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040327/10.

(100040086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Randstad Holding nv. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040389/12.

(100040077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Fiduciaire de Rombach, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 103.090.

—
Extrait de publication de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 février 2010.

L'an deux mil huit, le trente juin.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Fiduciaire de Rombach S.A.», avec siège social à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.090 s'est réunis en assemblée générale et a pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Unique résolution:

L'Assemblée Générale révoque avec effet immédiat l'administrateur-délégué Monsieur Philippe BOSSICARD.

Ettelbruck, le 3 mars.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010040135/19.

(100040132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 57.323.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 25 novembre 2009, que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler le mandat de deux administrateurs.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe ANTINORI et Xavier FABRY.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010040136/17.

(100040038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

H2M Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 139.957.

—
Il résulte des actes de cession des parts sociales intervenus en date du 1^{er} mars 2010, du 15 mars 2010 et du 16 mars 2010 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

B&H International Consulting S.à.r.l., ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118.677 62 parts sociales
Monsieur Hervé MALICK, demeurant à F-57350 Spicheren, rue des quatre vents, 15 63 parts sociales
Total 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010040137/17.

(100039957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Blatteus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 36.120.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mars 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, né le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société BLATTEUS S.A.

Référence de publication: 2010040122/13.

(100040019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

BRSG S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 50.594.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 février 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, né le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société BRSG S.A., SPF

Référence de publication: 2010040123/13.

(100040020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 112.759.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Robert Lynn Skillen et Clarence Terry, gérants de la Société, ont désormais leur adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, 33486 Boca Raton, Florida, United States of America.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010040124/14.

(100040272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Influence Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.236.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 février 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont-Saint-Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A., domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société INFLUENCE EUROPE S.A.

Référence de publication: 2010040138/14.

(100040212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.334.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société le 28 décembre 2009:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

* La société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR S.A.S., ayant son siège social au 45, avenue Victor Hugo, Bâtiment 264 à F-93539 Aubervilliers (France);

* Monsieur Lionel Afflelou, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 21, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse);

* Monsieur Alain Degli-Espoti, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue de la Toison d'Or à B-1060 Bruxelles (Belgique).

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 juillet 2010.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Alain Degli-Espoti, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue de la Toison d'Or à B-1060 Bruxelles (Belgique).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2010.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de C.G. Consulting, société anonyme.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2010.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société le 28 décembre 2009:

D'autre part nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes: C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B102.188).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010039697/32.

(100039604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Lucbeteiligung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.325.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2010

Les sociétés FMS SERVICES S.A dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A. dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ainsi que Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus aux fonctions d'administrateur pour une période de 6 ans avec effet rétroactif à la date du 29 mai 2009.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

La société H.R.T. REVISION S.A. dont le siège social est au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est réélue Commissaire aux Comptes pour une période de six ans avec effet rétroactif à la date du 29 mai 2009.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour la société LUCBETEILIGUNG AG

Référence de publication: 2010040141/21.

(100040213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Travel Services International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 65.859.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept.

Le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "BRANDER INVESTMENTS LTD", dont le siège est établi aux Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 575135, "le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "TRAVEL SERVICES INVESTMENT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 65 859, a été constituée en date du 23 juillet 1998 par-devant Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 781 du 27 octobre 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "TRAVEL SERVICES INVESTMENT HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,-.

III.- Que la mandante est l'actionnaire unique de la société "TRAVEL SERVICES INVESTMENT HOLDING S.A."

IV.- Que la mandante tant en sa qualité d'actionnaire unique que de liquidateur a décidé de dissoudre et de liquider la société "TRAVEL SERVICES INVESTMENT HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la mandante déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la société "TRAVEL SERVICES INVESTMENT HOLDING S.A."

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société "TRAVEL SERVICES INVESTMENT HOLDING S.A." est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4209. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): F. SAND.

Référence de publication: 2010040167/51.

(100040128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.